

Projet  
d'établissement  
2023-2027



EANM  
Puicheric

# SOMMAIRE

## SOMMAIRE

PREAMBULE : LA CONSTRUCTION D'UN PROJET .....	4
<b>IDENTITE .....</b>	<b>6</b>
L'AFDAIM-ADAPEI 11 .....	6
L'ETABLISSEMENT .....	10
<b>MISSION &amp; PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT .....</b>	<b>11</b>
MISSIONS .....	12
CADRE DE REFERENCE .....	13
PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT .....	19
<b>PUBLIC .....</b>	<b>23</b>
PERSONNES ACCOMPAGNEES .....	24
ENVIRONNEMENT AIDANT .....	27
<b>NATURE ET OFFRE DE SERVICES : PRESTATIONS .....</b>	<b>29</b>
PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT .....	30
PRESTATION INDIRECTE .....	34
PARTENARIATS ET OUVERTURE .....	36
<b>PRINCIPES D'ORGANISATION .....</b>	<b>38</b>
GOUVERNANCE & DIRIGEANCE .....	39
PROJET SOCIAL .....	39
CHARTRE MANAGERIALE .....	41
AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE – EVALUATION .....	42
RESPONSABILITE SOCIETALE .....	44
ORGANISATION PROFESSIONNELLE .....	45
<b>PERSPECTIVES .....</b>	<b>48</b>
GLOSSAIRE .....	50



## **Le mot du Président et du Directeur Général**

Après l'adoption du Projet Associatif Global en 2020, la signature des Contrats Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Etat et le Département en 2021 et la réforme de l'évaluation dont les derniers textes sont sortis en 2022, c'était le moment de réviser nos projets d'établissements et services.

Un travail important a été mené avec les professionnels, les personnes accompagnées et les familles dans cet esprit de triple expertise qui nous est cher dans notre association parentale.

Véritable outil du quotidien, le projet d'établissement ou de service doit être une boussole pour nos équipes ; ils seront évalués tous les ans dans le cadre du rapport d'activité afin de conserver le cap.

**Jean-Paul FREJUS,**  
Président

**Jean-Marie GORIEU,**  
Directeur Général

## PREAMBULE : LA CONSTRUCTION D'UN PROJET

### ► Un projet : pour quoi ?

- > Art.311-8 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et art. 12 de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale

*Il définit les objectifs de la structure, ses modalités d'organisation et de fonctionnement.*

*Il est établi pour une durée maximale de 5 ans.*

- > Recommandation de bonnes pratiques dédiée de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) :

*« Le projet d'établissement ou de service n'est qu'un outil, mais il est l'outil principal qui permet de donner sens aux pratiques, d'en identifier le cadre organisationnel et d'en rappeler la finalité : répondre aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées. »*

### ► Un projet : comment ?

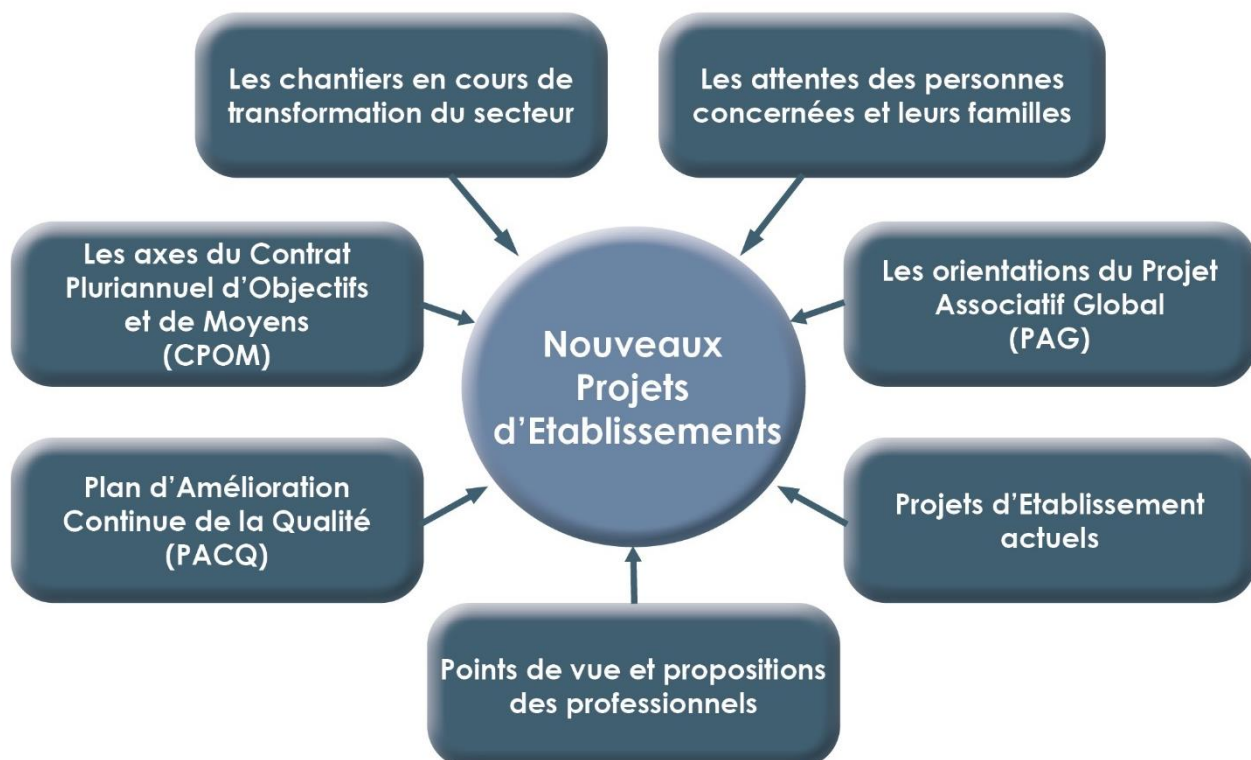
Ce projet a été construit afin de mettre en cohérence les sources qui alimentent aujourd'hui les objectifs et l'évolution au cœur de l'établissement.

S'inscrivant dans les orientations du Projet Associatif Global, tous les projets d'établissements et des services de l'AFDAIM ADAPEI 11 ont été retravaillés en même temps.

L'objectif : construire des projets partagés par secteur d'activité tout en s'attachant à l'identité de l'établissement.

### Un document de référence :

- > Une « feuille de route » pour toutes les parties prenantes
- > Un repère pour l'ensemble des professionnels de l'établissement ou service
- > Un « document-cadre », destiné à communiquer à la fois en interne (personnes accompagnées, professionnels, administrateurs) et en externe (familles et aidants, autorités de contrôle et de tarification, partenaires, ...).



De janvier à juillet 2023, l'Association a souhaité centrer la démarche d'écriture de ce projet sur **le sens de l'action des professionnels** dans une volonté de **dynamique partagée** et en vue d'une intégration dans la **démarche d'amélioration continue de la qualité**.

Des groupes de travail par secteur d'activité ont ainsi réuni plus de 150 professionnels différents autour des principes et des prestations d'accompagnement permettant une participation directe aux réflexions et des échanges dans les établissements et services sur l'action des professionnels auprès des personnes accompagnées.

**Ecriture  
Suivi**



- Conseil d'Administration
- CODIR - COPIL
- CODIR secteurs d'activité
- CVS
- Groupes de travail pluridisciplinaires / secteur d'activité
- Etablissement et services

L'élaboration des PE-PS s'est aussi inscrit dans une démarche associative de promotion de la triple expertise : personnes accompagnées – professionnels – aidants.

**Une enquête auprès des aidants :** Afin de mieux répondre à leurs attentes et d'améliorer nos prestations, une enquête a été réalisée auprès des aidants durant la démarche de rédaction de ce projet permettant également d'en faire une source de ce projet.

**Un comité FALC dédié tout au long de la démarche :** un comité de rédaction en Facile à Lire Comprendre (FALC) dédié a été mis en place associant personnes accompagnées, administrateurs et professionnels. Objectifs : Traduction en FALC des parties communes des projets d'établissements et services au fur et à mesure de l'écriture des projets.

### ► Un projet : et après ?

**Consultation  
Validation**



- Consultation du CVS du 23/06/2023
- Validation par le Conseil d'Administration du 04/08/2023

Ce projet a été construit afin de fédérer toutes les parties prenantes et les impliquer dans une dynamique collective et participative.

L'objectif est de poursuivre cette dynamique notamment à travers :

**Communication  
Diffusion**



- Personnes accompagnées (FALC)
- Professionnels
- Familles / aidants
- Autorités de contrôle et de tarification
- Partenaires

**Actualisation**



- Point d'étape annuel
- En cas de modifications majeures dans l'Association ou dans l'établissement ou service
- A minima tous les 5 ans.

## L'AFDAIM-ADAPEI 11

### ► L'histoire d'une association militante et gestionnaire

L'association est née en 1955 de la volonté de familles de s'unir pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap à toutes les étapes de leur vie ainsi qu'à ceux de leurs familles et proches aidants.

Depuis près de 70 ans, l'AFDAIM-ADAPEI 11 s'engage par l'action de parents militants.

Fondatrice de l'UNAPEI, l'Association prend part à la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Accessibilité, citoyenneté, éducation, emploi, logement, santé...

Pour construire la société solidaire et inclusive qu'elle défend, l'Association reste mobilisée pour soutenir les personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie.

Elle met en place tous les moyens possibles pour aider et soutenir les familles et aidants des personnes en situation de handicap, par des services de réseaux de proximité et de solidarité, avec la mise en place d'aides en matière juridique et administrative.



### ► Le fonctionnement d'une Association gestionnaire d'établissements et services

#### ▪ Une gouvernance engagée au côté des professionnels

L'AFDAIM-ADAPEI 11 est une Association à but non lucratif composée de membres actifs qui élisent un Conseil d'Administration constitué de 3 collèges de bénévoles :

- Collège 1 « Parents et amis ».
- Collège 2 « Personnes en situation de handicap accompagnées par les établissements et services de l'Association ».
- Collège 3 « Membres associés ».



Militant pour l'autodétermination et la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap, l'AFDAIM-ADAPEI 11 va au bout de sa démarche en faveur d'une démocratie directe et bienveillante. Depuis 2021, des représentants des personnes en situation de handicap sont ainsi membres du conseil d'administration.

Les administrateurs sont les premiers acteurs de la stratégie associative.

Un **administrateur référent** est désigné pour chacun des établissements et services de l'Association chaque année par le Conseil d'Administration pour représenter la gouvernance associative élue. Il représente l'association dans l'établissement ou le service et relaie les besoins des personnes accompagnées et de leurs familles auprès de l'association.

## ■ Une offre de services diversifiée pour un accompagnement à tous les âges de la vie

L'AFDAIM ADAPEI 11 accompagne des personnes avec une déficience intellectuelle, autistes, polyhandicapées et porteuses de handicap psychique dans un parcours de vie adapté de l'enfance à l'avancée en âge.

Les établissements et services sont aujourd'hui organisés en 4 secteurs d'activités soutenus par le siège social afin de garantir la qualité d'accompagnement des personnes en situation de handicap et un parcours de vie adapté à leurs besoins et leurs choix :



## ■ Une association inscrite dans son territoire

Force de proposition dans le cadre du développement territorial, l'Association souhaite porter une réponse adaptée à chacun et de proximité sur l'ensemble du territoire audois.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 s'inscrit avec les pouvoirs publics et ses partenaires dans une organisation territoriale de l'offre médico-sociale au service des parcours des personnes en situation de handicap. Ses représentants participent activement dans les instances territoriales et notamment à la MDPH, l'ARS, la CDCA, dans les CCAS, ...<sup>1</sup>

En tant qu'employeur majeur du département, l'Association soutient le développement économique, notamment l'économie sociale et solidaire, et l'attractivité du territoire audois.

## ► Des valeurs au service d'un projet solidaire et inclusif

Le Projet Associatif Global 2020-2024 de l'AFDAIM-ADAPEI 11 s'attache à répondre aux besoins et préoccupations exprimés par les personnes en situation de handicap, leurs familles et proches aidants tout en se construisant dans une perspective d'évolution de la société.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 porte ses valeurs afin de :

Favoriser un **vivre ensemble**,

Dans le **respect**, l'écoute et la défense de la personne

en situation de handicap dans sa **singularité** et dans ses **droits**,

Par un encouragement et le soutien à l'**autodétermination**.



<sup>1</sup> Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Agence Régionale de Santé (ARS), Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), Centre communal d'action sociale (CCAS).

Le Projet Associatif Global de l'AFDAIM ADAPEI 11 développe 4 ambitions politiques.

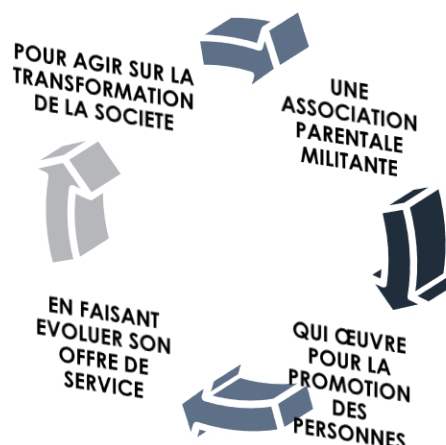
L'entraide,

la **triple expertise** (personnes accompagnées – parents – professionnels),

la promotion de la **pair-aidance**

et l'affirmation du **pouvoir d'agir** de chacun

sont au cœur de ces ambitions.



Cela se traduit par 5 orientations stratégiques pour mettre en œuvre la transformation de l'offre au siège et dans les 4 secteurs d'activités de l'Association :

## UNE GESTION ETHIQUE ET RESPONSABLE

## L'INCLUSION SCOLAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

## L'ACCOMPAGNEMENT DES PLUS FRAGILES ET L'ACCÈS AUX SOINS

## LA VIE CITOYENNE ET L'INCLUSION SOCIALE

## L'INCLUSION PAR LE TRAVAIL



### *Coordination et partenariats*

▶ Permettre le libre choix du lieu de vie :

En établissements avec modulation de l'accompagnement éducatif ;

En logements inclusifs ;

En milieu ordinaire avec soutien social

▶ Poursuivre le travail avec les bailleurs sociaux, les services d'aide à domicile, les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ...

▶ Recourir aux dispositifs de droit commun.

### *Développement des dispositifs inclusifs*

▶ Soutenir la personne dans son choix de vie en adaptant l'offre de service : moduler le niveau d'accompagnement social ; adapter l'offre d'activité

▶ Déployer des offres de répit en journée ou en hébergement

▶ Développer l'autonomie sociale et quotidienne.

### *Expertise et développement des compétences*

▶ Soutenir le droit commun et l'approche à domicile.

### *Implantation*

▶ Des offres d'habitat individualisé

▶ Des offres d'habitat inclusif doivent compléter le dispositif et la création de SAVS.

▶ Développement de l'offre des EANM pour les personnes ne travaillant pas.

▶ Création de nouvelles solutions pour les Personnes Handicapées Vieilles.

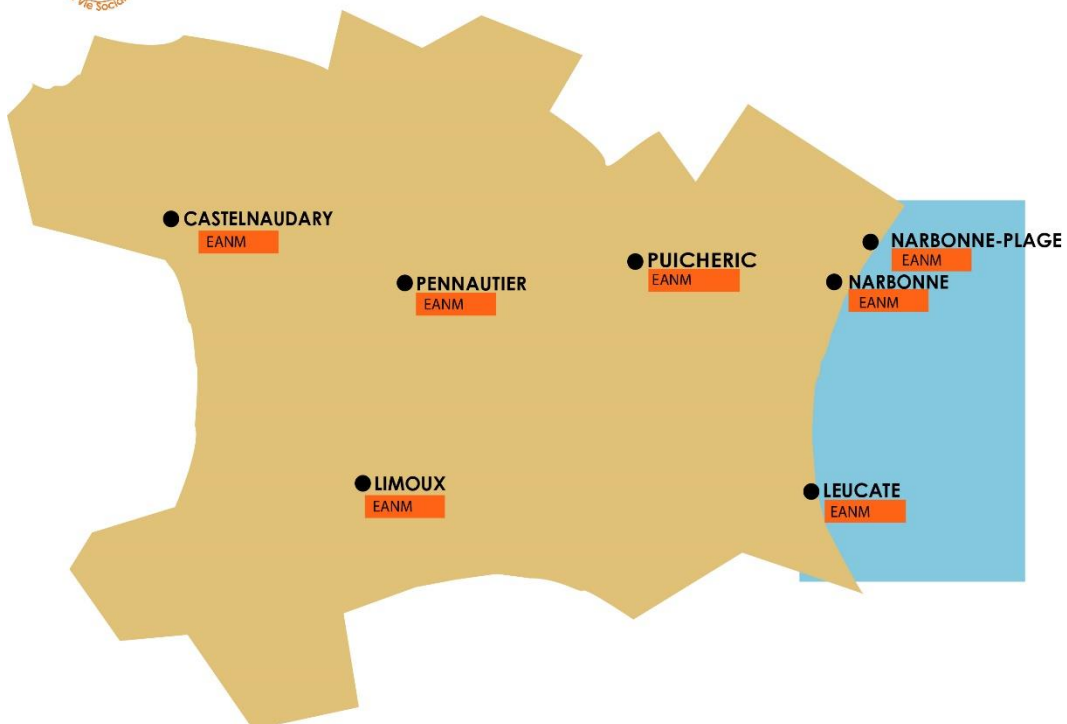




# EANM Puichéric



**EANM**



## L'ETABLISSEMENT

### Histoire et identité

L'EANM de Puichéric fait partie du pôle habitat et vie sociale Minervois Corbières. Ce pôle est composé également de l'EANM de Leucate Village et du SAVS Minervois Corbières.

L'histoire de l'EANM Puichéric a débuté par l'ouverture du foyer d'hébergement le Minervois en 1978 dans un ancien domaine viticole.

Dans les années 2000, des modifications d'agréments sont venus transformer l'offre de ce foyer. En 2008 ceux sont 20 places de foyer d'hébergement, 3 places de logement protégé, 10 places de foyer de vie et 3 places de CAJ qu'offre ce foyer.

Depuis 2021, le passage en EANM permet une souplesse dans l'accueil et l'accompagnement des personnes.

### Territoire

L'EANM de Puichéric est implanté à 3 kms de Puichéric. Ce village aussi appelé la Venise du Minervois se situe au nord du département de l'Aude et est traversé par 3 cours d'eau. Il bénéficie de la proximité des villes de Carcassonne à 30 kms et Lézignan Corbières à 22 kms.

Le village propose tous les services locaux : cabinet médical, pharmacie, dentiste, infirmières libérales, superette, commerces et clubs divers, salon de coiffure, bar, bureau de tabac/journaux et poste.

Le village est très dynamique et organise des manifestations festives qui permettent aux personnes accueillies de s'intégrer dans la vie locale.

### Architecture

L'EANM est constitué de différents bâtiments.

L'ancienne maison de maître abrite aujourd'hui les bureaux administratifs, le réfectoire avec la cuisine attenante, la lingerie, et les salles d'accueil et d'activités du CAJ.

Le pavillon construit de plein pied en 1996 est un bâtiment constitué de 8 chambres avec salle d'eau individuelle et d'une tisanerie commune, permettant des temps collectifs et des apprentissages autour de la confection des repas.

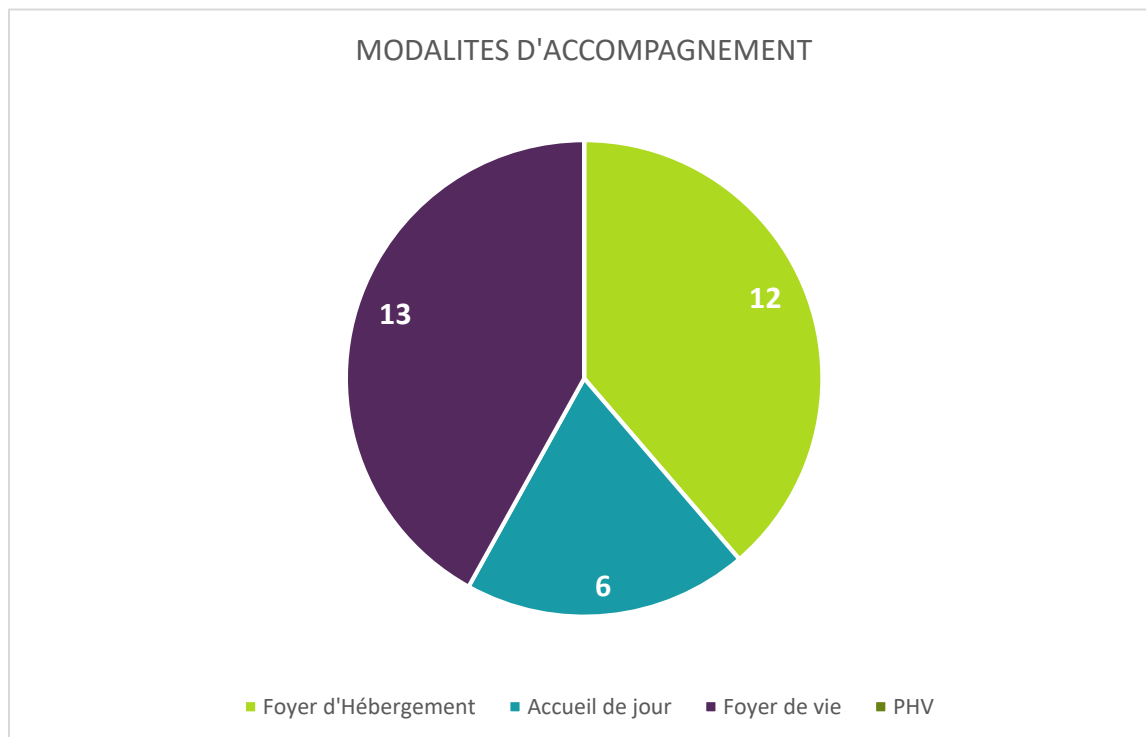
Le foyer de vie est un bâtiment de plein pied construit en 2006 qui comprend 11 chambres avec salle d'eau individuelle, un salon salle à manger cuisine, des salles d'activités, une salle de soin et des bureaux éducatifs.

Le logement protégé qui se situe dans le prolongement de la maison de maître est constitué de 3 chambres avec douche et lavabo individuels, d'un toilette commun et d'une pièce de vie collective avec cuisine.

La salle polyvalente permet de se réunir pour les activités et pour les grandes occasions.

Depuis 2022 la location d'une maison de village au centre de Puichéric permet de proposer une autre forme d'habitat en colocation. Elle est composée d'espaces communs et de 2 chambres.

Pour 42% des personnes accueillies elles ont une orientation foyer de vie, pour 39% une orientation foyer d'hébergement et pour 19% c'est une orientation en accueil de jour.



# MISSIONS & PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT

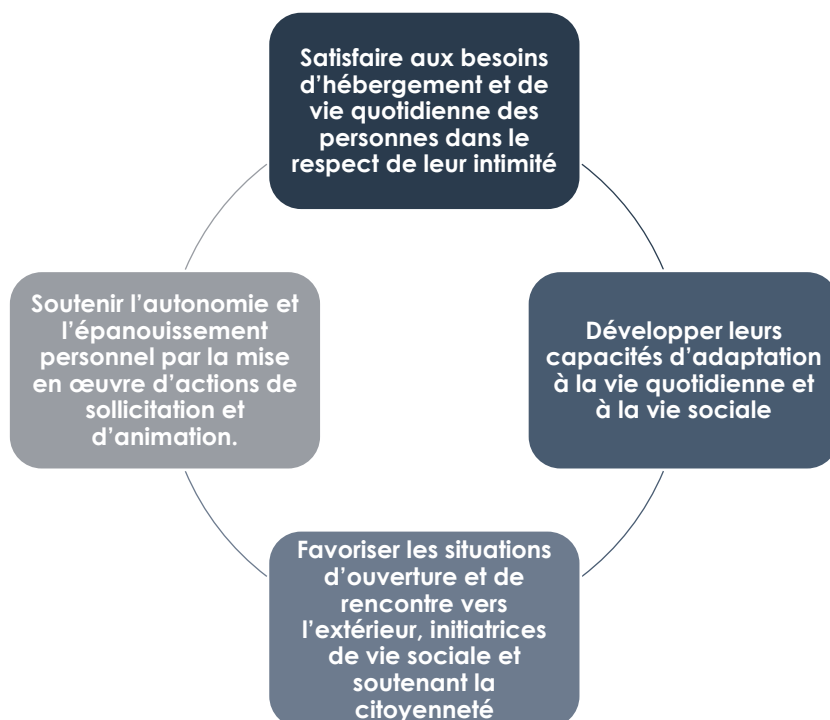
## MISSIONS

Les établissements et services gérés par l'AFDAIM-ADAPEI 11 font partie des établissements répertoriés dans l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles entrant dans le champ d'application de la loi du 2 janvier 2002.

La réforme engagée par le décret du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques met en œuvre une démarche de simplification du régime d'autorisation pour une meilleure adéquation des réponses apportées aux besoins des personnes. Elle distingue les établissements accueillant des adultes en situation de handicap en 3 catégories dont les **Etablissements d'accueil non médicalisé (EANM)**, établissements relevant de l'aide sociale départementale qui n'assurent pas par eux-mêmes de soins médicaux.

Cette évolution de catégorisation des ESSMS s'inscrit dans le cadre de la transformation de l'offre médico-sociale afin qu'elle ne constitue plus des obstacles à la continuité de l'accompagnement des personnes et la logique de parcours.

Ainsi, depuis 2021 et le CPOM contractualisé avec le Département de l'Aude, le Pôle Habitat & Vie sociale de l'AFDAIM ADAPEI 11 s'est transformé en 7 EANM regroupant en leur sein les anciennes autorisations Foyer d'Hébergement, Foyer de Vie – internat et accueil de jour- et Unité Personnes Handicapées Vieillissantes.



C'est dans ce contexte spécifique que s'inscrit aujourd'hui la mission des EANM qui doit répondre aux besoins et aspirations de différents publics en situation de handicap.

L'EANM de Limoux propose de manière individualisée une solution d'hébergement et un lieu de vie pour des adultes en situation de handicap.

### Les travailleurs en situation de handicap

L'établissement assure l'hébergement de personnes adultes en situation de handicap, ayant une activité professionnelle complète ou partielle pendant la journée, en milieu ordinaire, en entreprise adaptée ou en milieu protégé (ESAT).

Les professionnels accompagnent ces personnes dans leurs temps de vie personnelle et sociale en dehors du temps de travail, à partir d'une individualisation des prestations.

### **Les personnes n'ayant pas d'activité professionnelle**

L'établissement accompagne des personnes adultes dont le handicap ou la pathologie ne permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé.

Il propose un cadre repérant et structurant d'hébergement et d'accompagnement médico-social pour soutenir l'autonomie et l'épanouissement personnel avec un accompagnement dans la vie quotidienne sur le plan psychologique, éducatif et de la participation sociale.

L'établissement propose également un accueil en journée, structuré autour d'activités éducatives permettant de développer les compétences de chacun et de favoriser une ouverture sociale, culturelle et citoyenne. Ces personnes ne sont pas hébergées par l'EANM.

### **Les Personnes Handicapées Vieillissantes**

L'établissement héberge et accompagne de façon adaptée des personnes en situation de handicap de 55 ans et plus et qui ont exercé auparavant une activité professionnelle en ESAT.

Les professionnels accompagnent ces personnes afin de prévenir, traiter et accompagner les risques liés à l'avancée en âge tout en respectant leur rythme de vie.

## **AUTORISATIONS ET MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT**

L'EANM de Puichéric a un agrément de 37 places avec ou sans hébergement. Cet EANM est ouvert tous les jours de l'année et fonctionne 24h/24h avec la présence de professionnels en journée comme de nuit. La section CAJ est quant à elle ouverte 215 jours par an du lundi au vendredi en journée.

La diversité des sites permet de proposer un accueil différencié en fonction des besoins et des projets des personnes. Chaque espace propose des modalités d'hébergement comme d'accompagnement différentes et adaptées aux capacités et besoin de la personne. Le foyer de vie, lieu de grande proximité, s'adresse davantage aux personnes qui ont un besoin de présence quasi-permanente, le pavillon, plus indépendant, reste quand même un site de proximité, le logement protégé situé à l'extérieur du parc s'adresse à des personnes relativement autonomes mais qui ont besoin de présence, l'appartement externalisé est destiné aux personnes ayant acquis un minimum d'autonomie notamment sur leur capacité à alerter le bon interlocuteur en cas de difficultés.

La configuration des locaux et l'isolement du site offrent un cadre contenant propice au calme. Il est adapté à des personnes en situation de handicap ayant besoin d'accompagnement de proximité dans les actes de la vie quotidienne mais également à ceux qui aspirent à une vie reclusée et paisible dans le milieu rural.

Les compétences hôtelières sont évaluées régulièrement avec la personne accueillie permettant d'adapter les prestations aux besoins et attentes du résident. Un soutien éducatif ou une aide assurée par les agents de service intérieur est proposé en fonction de cette co-évaluation.

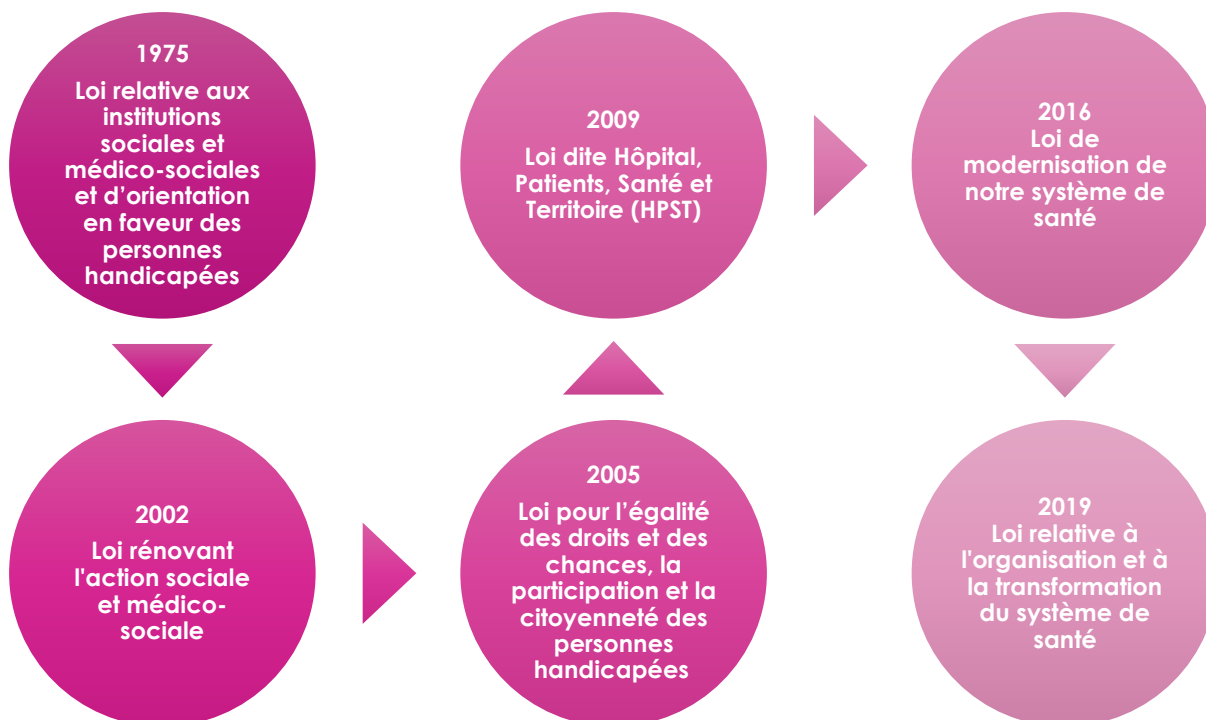
L'accompagnement éducatif se situe sur l'ensemble des actes de la vie quotidienne et se décline selon le projet personnalisé en fonction des compétences et des besoins de soutien. L'accueil de jour s'adresse aux personnes admises au CAJ mais également à celles sans activité professionnelle. Des activités sociales ou de loisir scandent le quotidien des personnes vivant au sein de l'EANM.

L'EANM propose un accompagnement individuel au sein d'un accueil collectif favorisant les interactions sociales et limitant le sentiment de solitude

## CADRE DE REFERENCE

Les ESMS sont soumis à un environnement législatif et réglementaire complexe et en perpétuel mouvement qui ont placé les projets individualisés et les projets d'établissements au cœur des dispositifs. L'AFDAIM-ADAPEI 11 s'inscrit dans ces évolutions.

### Base légale : Les grandes lois et textes de référence structurant le secteur médico-social



#### Textes de références

- > Rapport Vachey-Jeannet « Etablissement et services pour personnes handicapées : offre et besoins, modalités de financement » (2012) - SERAFIN-PH
- > Rapport Piveteau « Zéro sans solution » (2014) - autodétermination
- > Rapport IGAS – « Mieux répondre aux attentes des personnes en situation de handicap Des outils pour la transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux » (2021)
- > Rapport Piveteau : Experts, acteurs, ensemble ... pour une société qui change (2022)
- > 4<sup>ème</sup> Plan national autisme

### **Habitat inclusif en EANM**

Depuis le début des années 2000, l'évolution des politiques publiques tendent clairement à s'éloigner du modèle d'hébergement institutionnel en évoluant vers celui de l'habitat faisant ainsi écho au logement ordinaire, outil d'intégration et de citoyenneté.

Face à l'enjeu de ces politiques d'inclusion auxquelles doivent répondre les établissements sociaux et médico-sociaux, les pratiques et les modalités d'accompagnement des personnes handicapées dans les EANM sont repensées avec comme priorité de promouvoir l'habitat dit « inclusif ».

La mise en place des EANM nous permet aujourd'hui une meilleure flexibilité dans nos organisations ce qui favorise la notion de parcours des personnes accompagnées.

Les EANM de l'Association s'inscrivent ainsi dans une dynamique nouvelle d'habitat par :

- Une position proactive sur le marché du développement des dispositifs inclusifs dans le département de l'Aude en soutenant la personne dans son choix de vie et en adaptant l'offre de service.
- Une expertise et une dynamique de développement des compétences pour soutenir le droit commun et l'approche à domicile.
- La participation à la démarche « une réponse accompagnée pour tous » qui vise à ne laisser personne sans solution et à éviter les ruptures de parcours.
- L'évolution des attentes et des besoins des personnes en situation de handicap et de leurs familles et/ou aidants qui s'illustre par une demande croissante d'autodétermination afin de choisir son parcours dans une société plus inclusive.
- Un réseau et des conventions de partenariats qui permettent de renforcer la qualité et la diversité de l'offre.

### **Les RBPP comme référence d'intervention**

Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) sont un socle de référence qui vise à permettre aux professionnels du secteur de faire évoluer leurs pratiques afin d'améliorer la qualité des interventions et de l'accompagnement.

Les recommandations suivantes constituent un socle de référence :

- ▶ La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (2008)
- ▶ Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement
- ▶ Ouverture de l'établissement à et sur son environnement (2008)
- ▶ Les attentes de la personne et le projet personnalisé (2008)
- ▶ Le questionnement éthique dans les EMS (2010)
- ▶ Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (2010)
- ▶ L'accompagnement à la santé de la personne handicapée (2013)
- ▶ Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques (2016)
- ▶ Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte (2018)
- ▶ Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap (2018)
- ▶ L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (TDI) - Volet 1 (2022).

Plus particulièrement pour les EANM :

- ▶ Note de cadrage « Accompagner vers et dans l'habitat » (2022) – attente RBPP.  
[https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3229902/fr/recommandations-de-bonnes-pratiques-professionnelles-pour-le-secteur-social-et-medico-social](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3229902/fr/recommandations-de-bonnes-pratiques-professionnelles-pour-le-secteur-social-et-medico-social)

## Inscription territoriale

Les PE-PS s'inscrivent dans les réflexions et perspectives sur leur territoire et notamment :

- Le Schéma régional médico-social (SROMS) 2018-2022 ;
- Le Schéma des Solidarités du Conseil départemental de l'Aude (2021-2025).

## Les CPOM : des objectifs partagés avec nos financeurs

L'ensemble des établissements et services de notre Association entrent dans le champ d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) sur la période 2021-2025.

Les 2 CPOM comprennent également 2 objectifs stratégiques en commun avec le Département et l'ARS Occitanie, concernant plus particulièrement les services du siège :

- Structurer et améliorer les fonctions supports
- Améliorer la gestion des Ressources Humaines.

Le CPOM avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie concerne les secteurs Travail & Insertion (ESAT), Enfance & Adolescence, et l'Accueil Spécialisé (MAS).

Les projets d'établissements et services s'inscrivent pleinement dans ces objectifs partagés.

3 axes sont dédiés aux projets Habitat & Vie Sociale dans le CPOM avec le Conseil Départemental :

- ▶ Développer une offre d'habitat et vie sociale adaptée aux besoins des personnes accompagnées
- S'adapter à la spécificité de l'accompagnement des publics et reconfigurer l'offre.
- Promouvoir l'autonomie.
- Soutenir les parcours des personnes en situation de handicap.
- ▶ Promouvoir la santé et l'accès aux soins
- Développer l'accès aux soins des personnes accompagnées.
- Développer la prévention en santé
- ▶ Favoriser l'auto détermination et la représentation des personnes en situation de handicap intellectuel
- Soutenir et développer l'auto détermination des personnes
- Accompagnement dans une vie relationnelle, affective et sexuelle

domicile  
soin  
extérieur  
Participer vie  
innovants dispositifs  
répits santé qualité  
espaces  
ouverture parcours  
solutions  
individualisation



# MISSION & PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT



## PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT

### 4 principes associatifs

#### ▪ BIENTRAITANCE

La bientraitance est une démarche collective. Elle vise le meilleur accompagnement possible pour la personne, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

Il s'agit de :

- Garantir et respecter les libertés et droits, les conditions de l'habitat, d'accompagnement, la citoyenneté, la valorisation et la protection de la personne.
- Simplifier et « vulgariser » les règles de la vie institutionnelle / Veiller à ne pas faire peser la vie institutionnelle sur la personne (fluidité et réactivité de l'accompagnement).

**#Fluidité #Cohérence #Croisement de regards #Intimité #Libre expression #Prévention**

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe en EANM :

- ▶ Des espaces favorisant le questionnement éthique - usage et appropriation des RBPP.
- ▶ Des personnes ressources, ex : Référent bientraitance, animateur qualité, référent Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle...
- ▶ Une procédure de signalement ; des supports sur réglementation et des informations.
- ▶ Un appui pour le maintien des relations avec l'environnement aidant et social (familles, amis, collègue, club de sport...) de la personne accompagnée.
- ▶ La promotion de l'accès aux soins et la prévention dans le domaine de la santé.

#### **Points forts de l'établissement :**

- > Cadre de vie sécurisant.
- > Co-construction du projet avec la personne et ses référents et co-référents.

#### **Priorités d'amélioration de l'établissement :**

- > Développer et clarifier le rôle du référent bientraitance

#### ▪ PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

La personnalisation renvoie à une démarche dans laquelle les professionnels doivent s'inscrire afin de saisir la singularité de chacune des personnes accompagnées et œuvrer pour leur fournir un accompagnement adapté.

A partir de l'expression des besoins, attentes, demandes de la personne accompagnée et d'une évaluation partagée de ses capacités, les parties prenantes coconstruisent le projet personnalisé en adaptant les modalités d'accompagnement.

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe en EANM :

**#Co construction #Projet personnalisé #Besoins #Envies #Capacités #Supports adaptés**

- ▶ Des entretiens individuels en lien avec le projet personnalisé.
- ▶ Une sollicitation de l'environnement aidant pour enrichir le recueil des besoins et attentes de la personne (appui sur la triple expertise).
- ▶ Une présentation de l'ensemble des choix possibles en termes d'habitat, d'accompagnement, de localisation, de vie sociale...

► La co-évaluation des capacités et des besoins à l'aide de grilles adaptées avec des outils FALC (supports adaptés de communication, outils d'évaluation partagée, communication facilitée, ...).

**Points forts de l'établissement :**

- > Conventions d'accueil intersites qui permettent des séjours de répit.
- > Flexibilité d'accueil et d'hébergement en interne (FH/PHV/FDV...).

**Priorités d'amélioration de l'établissement :**

- > Faciliter la libre circulation.
- > Créer des outils en communication facilitée.

▪ **INCLUSION**

L'inclusion vise à lever les obstacles à l'accessibilité pour tous aux dispositifs de droit commun dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'emploi, des services sociaux, des loisirs, etc. en :

- Visant l'accès aux dispositifs de droit commun : faire valoir « le droit à tout pour tous » - la garantie des droits fondamentaux.
- Développant l'inclusion inversée en favorisant l'accueil et l'ouverture de nos établissements.

**#Droit commun #Inclusion inversée #Partenariats #Expérimenter #Sensibiliser**

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe en EANM :

- Une diversité des modalités d'accueil et des lieux d'implantation des établissements.
- Une capacité d'adaptation progressive à l'inclusion.
- Le développement des partenariats comme vecteur d'inclusion (bailleurs sociaux, commune, associations, bénévoles, ...) : créer des opportunités, formaliser les conventions, prioriser les territoires de proximité, communiquer, diversifier les partenaires.
- Une sensibilisation des acteurs du territoire au handicap intellectuel.
- Le soutien à l'autonomie des déplacements (transports en commun, mobilité individuelle) par la mise à disposition d'infrastructures (ex : garage à vélo, demande d'arrêt de bus) et l'accompagnement aux bonnes pratiques (orientation, sécurité des déplacements, permis, ...).

**Points forts de l'établissement :**

- > Séjours extérieurs encadrés par les professionnels

**Priorités d'amélioration de l'établissement :**

- > Favoriser l'inclusion inversée.

## ▪ AUTO-DETERMINATION

Être autodéterminé, c'est agir comme le principal acteur de sa vie, dans les dimensions qui comptent pour soi, sans influence externe excessive et à la juste mesure de ses capacités.

### Incarnation du principe

Solliciter systématiquement la personne accompagnée pour la rendre actrice dans ses choix de vie.

Aider la personne à trouver l'équilibre entre ses choix et sa protection en proposant des étapes intermédiaires permettant une évaluation partagée du risque.

### **#Capabilité #Droit à l'expérimentation #Bénéfices/Risques #Responsabilité #Triple expertise**

- ▶ CVS, groupes de paroles, d'expression, Entretien Individuel en s'appuyant sur des outils de communication facilitée (FALC, pictogrammes...).
- ▶ Sensibiliser / former chaque acteur (personne accompagnée, professionnel, famille,) à l'autodétermination et à la représentation dans les instances (CVS, CA, ...).
- ▶ Proposer des formations aux personnes vivant avec un handicap (premiers secours, hygiène des locaux, évacuation des locaux, handicap...). Ces formations peuvent être partagées avec des professionnels.
- ▶ Associer les personnes accompagnées pour l'aménagement de l'habitat, la recherche des partenaires et à la réflexion sur le projet d'établissement (ex : règlement de fonctionnement, charte...).

### **Points forts de l'établissement :**

- > Les instances de participation sont développées (CVS, animation de la vie collective, accompagnement à la vie affective, relationnelle et sexuelle (AVARS), groupe de parole...).

### **Priorités d'amélioration de l'établissement :**

- > Favoriser les groupes d'expression pour les travailleurs.
- > S'assurer du respect des devoirs de la personne envers l'établissement tout en rappelant son engagement lors de son admission (contrat de séjour ou contrat d'accompagnement).

## Des principes propres à l'HABITAT & VIE SOCIALE

### ▪ CONTINUITE DU PARCOURS

La continuité des parcours de vie des personnes vise à :

- Accompagner l'accueil de la personne à son admission
- Accompagner le parcours à l'intérieur de l'EANM
- Accompagner un changement de projet avec une sortie de l'établissement
- éviter, ou à défaut accompagner, les ruptures brutales non anticipées.

Il faut pour cela :

- S'assurer de la continuité de parcours en assurant notamment l'accompagnement dans les moments charnières.
- Développer un réseau partenarial pour soutenir les transitions dans le parcours de manière fluide.
- Soutenir le droit à la confidentialité de son parcours, avec la primauté de choix des éléments à transmettre par la personne concernée.

### **Vie privée #Consentement #Communication #Partenariat #Réseau**

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe en EANM :

► Mettre les moyens en œuvre :

- Communication avec tous les acteurs du parcours de la vie selon le consentement de la personne concernée
- Préparer la transition en s'appuyant sur des supports accessibles avec la personne accompagnée et son entourage : stages, recueil des envies...

► Organiser et assurer la continuité de parcours pré et post établissement.

► Garantir le droit à s'essayer et donc un droit au retour à l'établissement sur une période donnée.

► Mobiliser les ressources des établissements de l'AFDAIM ADAPEI 11 pour des solutions d'accueil de répit.

#### **Points forts de l'établissement :**

- > *Elaboration du projet avec la personne en la rendant actrice et auteure de son parcours de vie, et en tenant compte de sa capacité de compréhension.*
- > *Sécuriser le parcours tout en favorisant le droit à l'essai.*

#### **Priorités d'amélioration de l'établissement :**

- > *Développer les supports imagés et accessibles : communication augmentée et matériel adapté.*

## ▪ HABITEZ « CHEZ SOI »

L'habitat dans un établissement est un espace privatif, on parle de « chez soi » et non plus d'« hébergement » ou de « placement ».

Cela implique :

- un positionnement des professionnels et des proches (familles, amis, pairs, ...) respectueux de cette affirmation.
- Un lieu privé, personnalisé en fonction des choix du résident et adapté avec les activités communément associées à un logement, dans le respect du règlement de fonctionnement.
- Des instances de participation (CVS, Conseil d'Administration, Commission des usagers, ...) peuvent être saisies pour une modification du règlement de fonctionnement.

## #Confort #Maintenance #Aménagement #Equipement des chambres #Droits et obligations

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe en EANM :

- ▶ L'énonciation dans le projet personnalisé, d'un chapitre autour des attentes de l'habitant construit à partir d'une co-évaluation des compétences.
- ▶ Des visites à domicile adaptées et programmées en fonction des besoins des personnes accompagnées.
- ▶ Le déploiement de modalités de repas différenciées (restauration en salle commune, plateau repas préparé, préparation du repas en autonomie).
- ▶ La proposition d'ateliers d'apprentissage en cuisine, entretien du lieu de vie, entretien du linge, et autres pour une montée en compétences des habitants le souhaitant.
- ▶ La continuité du plan de transformation de l'habitat par des programmes de construction et de rénovation intégrant les situations familiales diverses.
- ▶ L'implication des habitants dans l'aménagement des espaces collectifs.

### Points forts de l'établissement :

- > Modalités d'accueil diversifiées : chambre dans le foyer, chambre dans une unité plus indépendante, logement protégé à proximité, appartements protégés dans les villages.

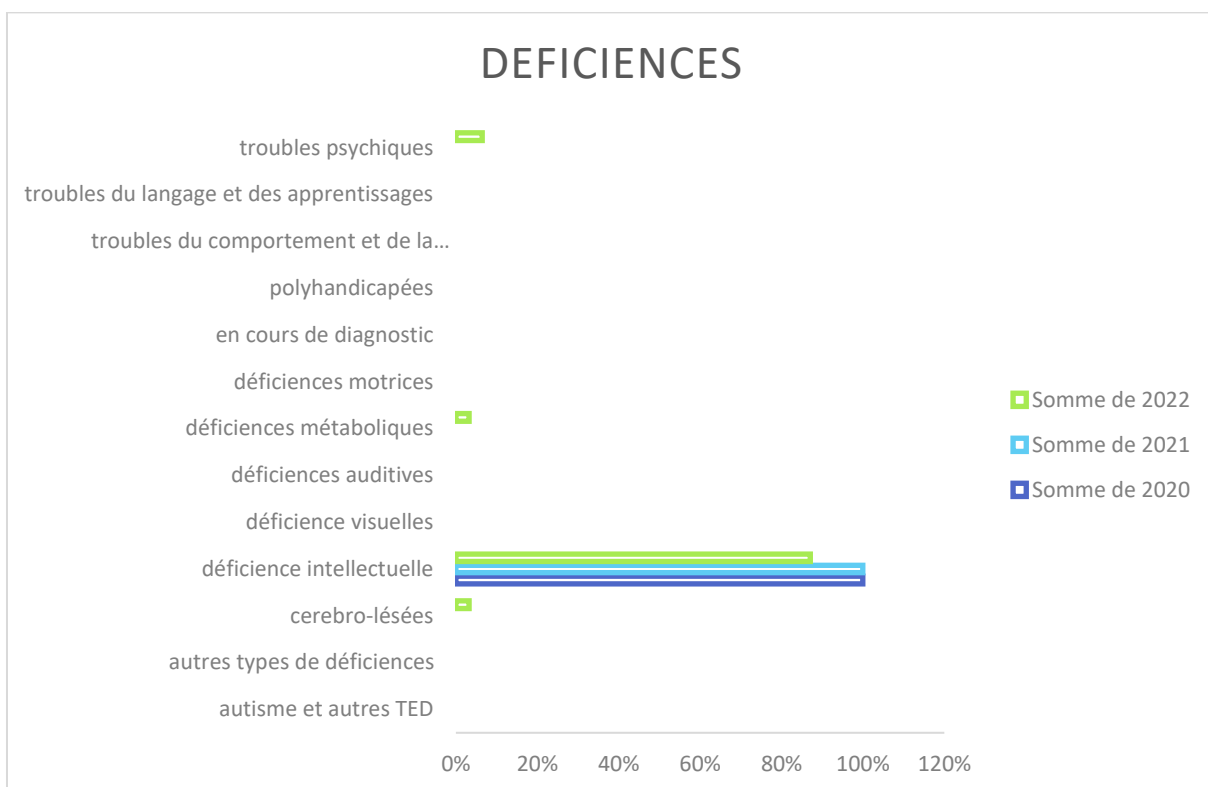
### Priorités d'amélioration de l'établissement :

- > Clarifier, préciser les modalités d'accompagnement qui garantissent l'expérimentation et le besoin de sécurité.
- > Rénovation des bâtiments et accès à internet.

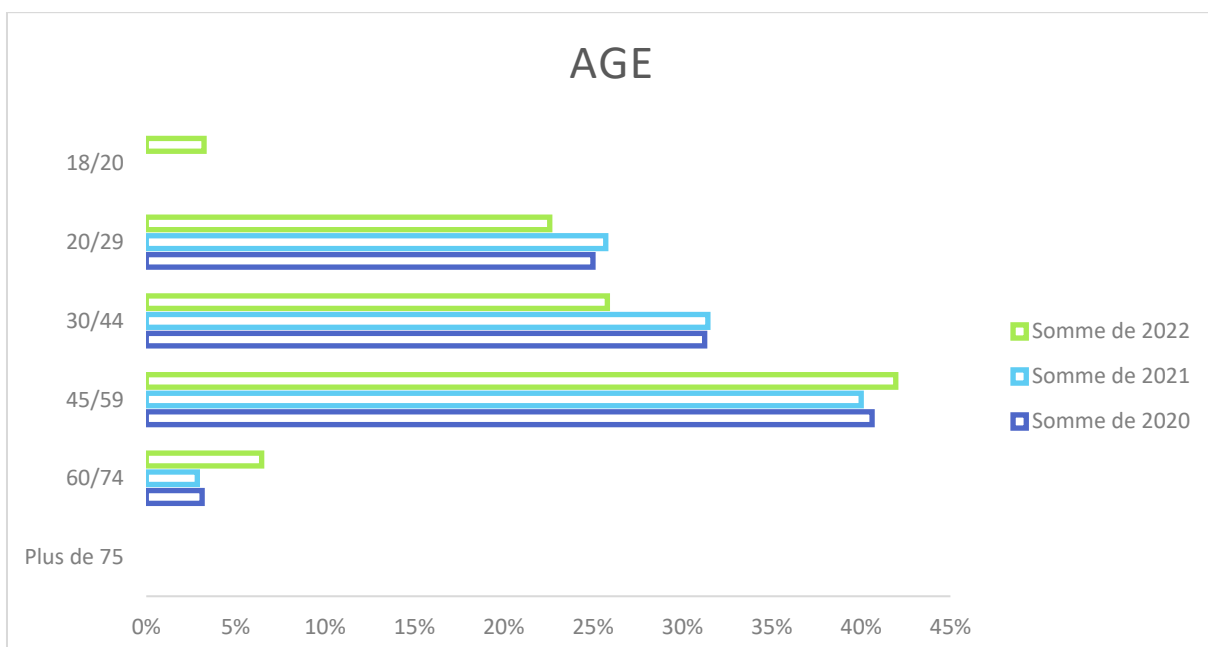
**PUBLIC**



PERSONNES ACCOMPAGNEES

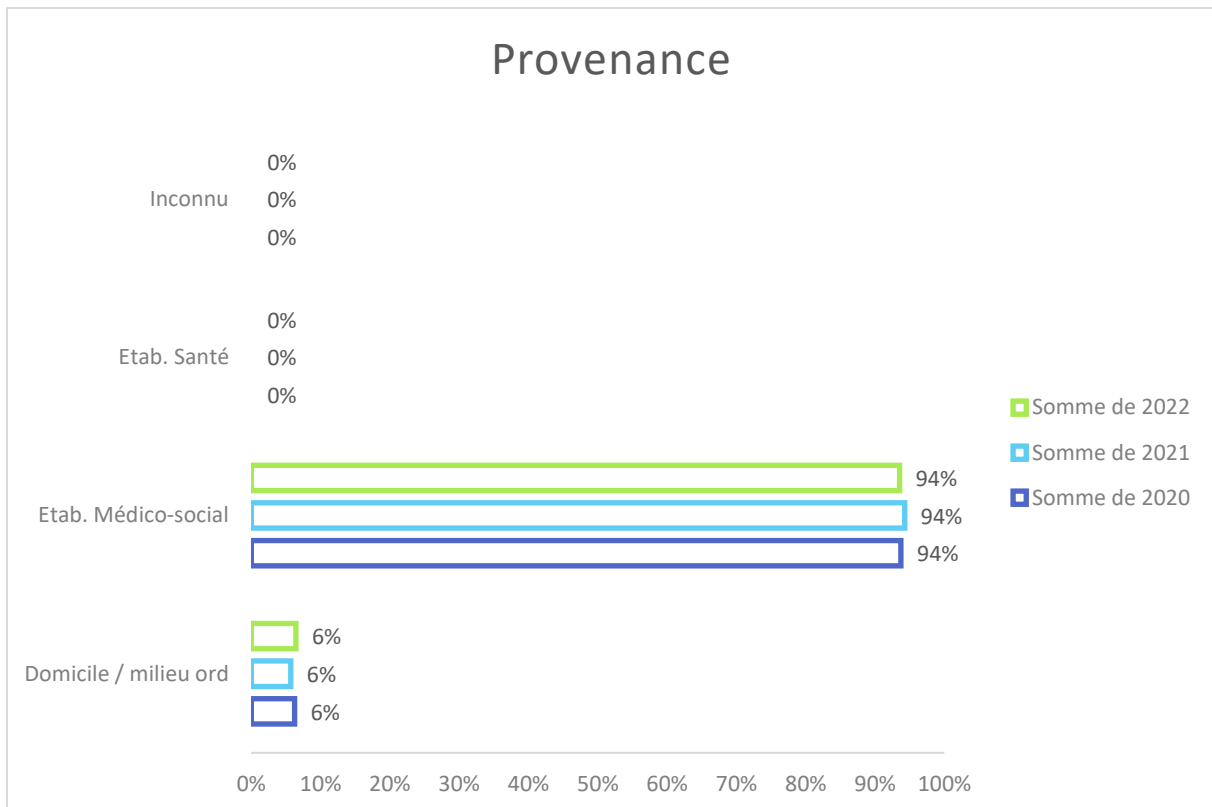


La majorité des personnes accueillies à l'EANM Puichéric sont en situation de handicap du fait d'une déficience intellectuelle.

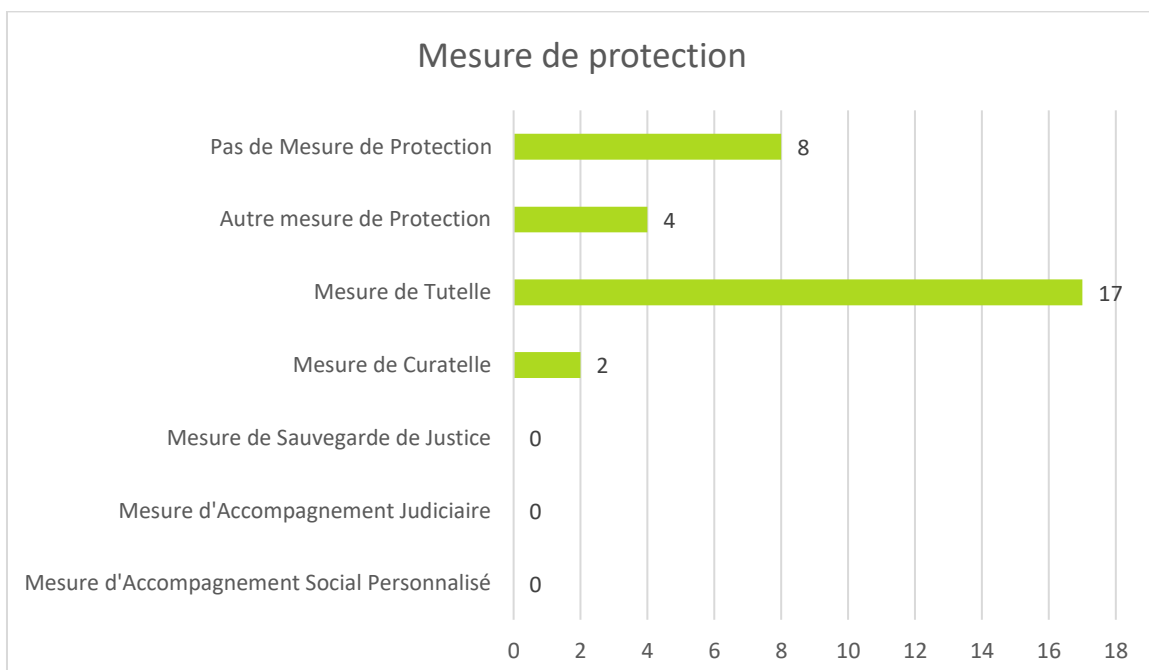


Depuis 3 ans il y a peu d'évolution au niveau de l'âge des personnes accueillies. La moyenne d'âge est de 42 ans, le plus jeune a 21 ans et le plus âgé a 65 ans. Le passage en EANM va permettre aux personnes âgées de plus de 60 ans de rester vivre à Puichéric.

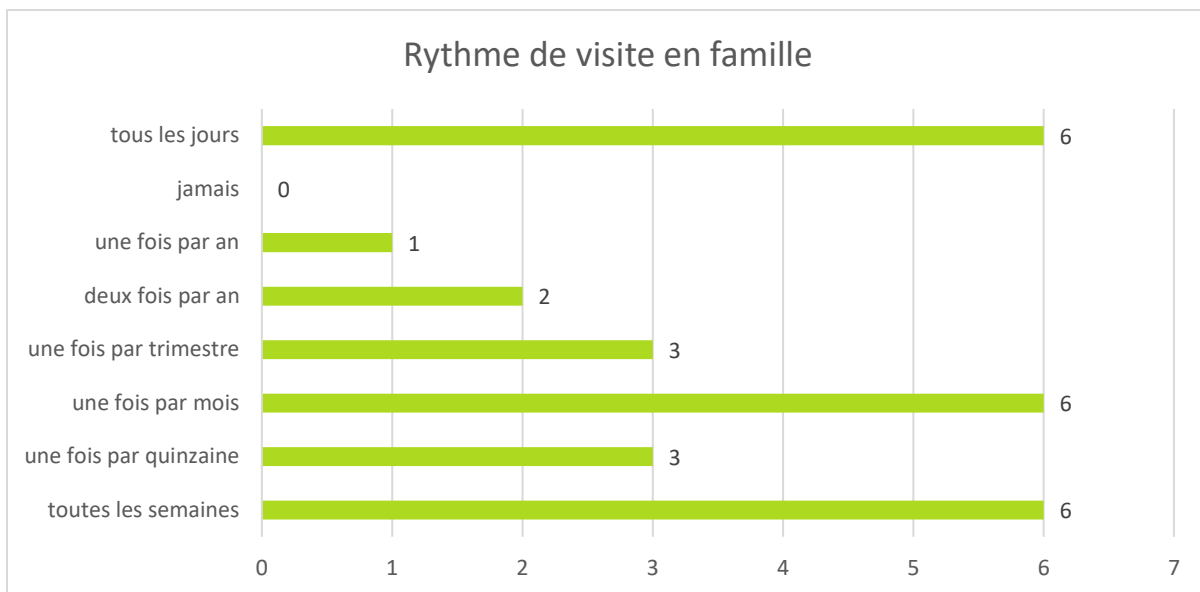




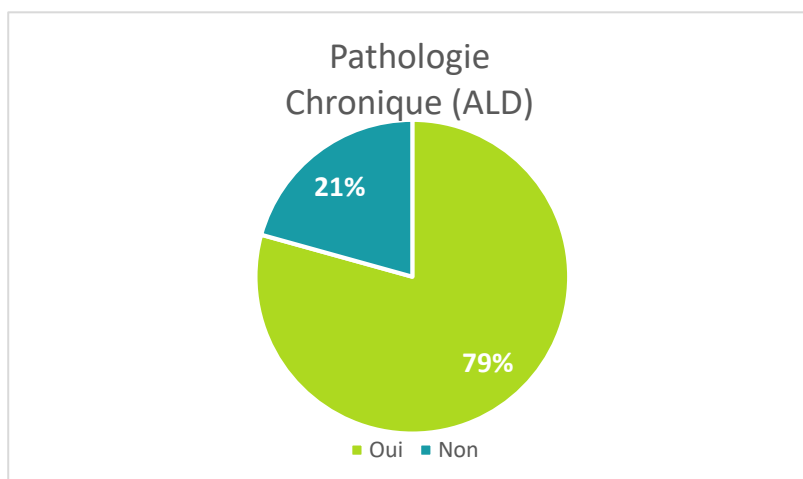
La quasi-totalité des personnes accueillies provient d'un établissement médico-social. Ces données sont les mêmes depuis les 3 dernières années.



Plus de la moitié des personnes accueillies dans l'EANM de Puichéric sont sous mesure de tutelle. Les personnes n'ayant pas de mesure de protection sont accompagnées par leur famille à ce niveau.

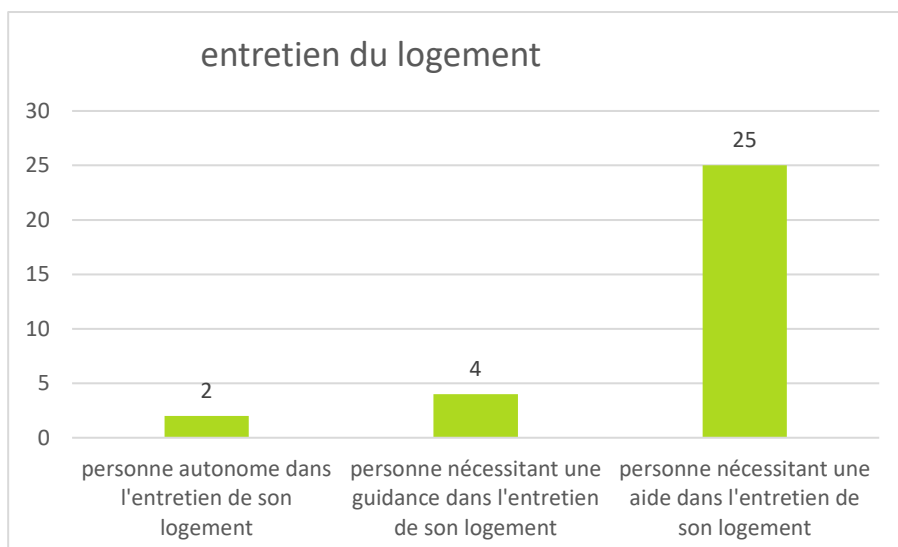


Sur les 27 personnes qui ont de la famille ; les 6 personnes qui voient leur famille tous les jours sont celles accueillies en CAJ. Pour les 21 résidents du foyer, plus de 70% rencontrent leur famille au moins une fois par mois et pour 28.5% c'est à raison d'une fois par semaine.



*Santé :*

80% des personnes ont une Affection Longue Durée. Les pathologies chroniques nécessitent de fait un soutien dans la coordination des soins.



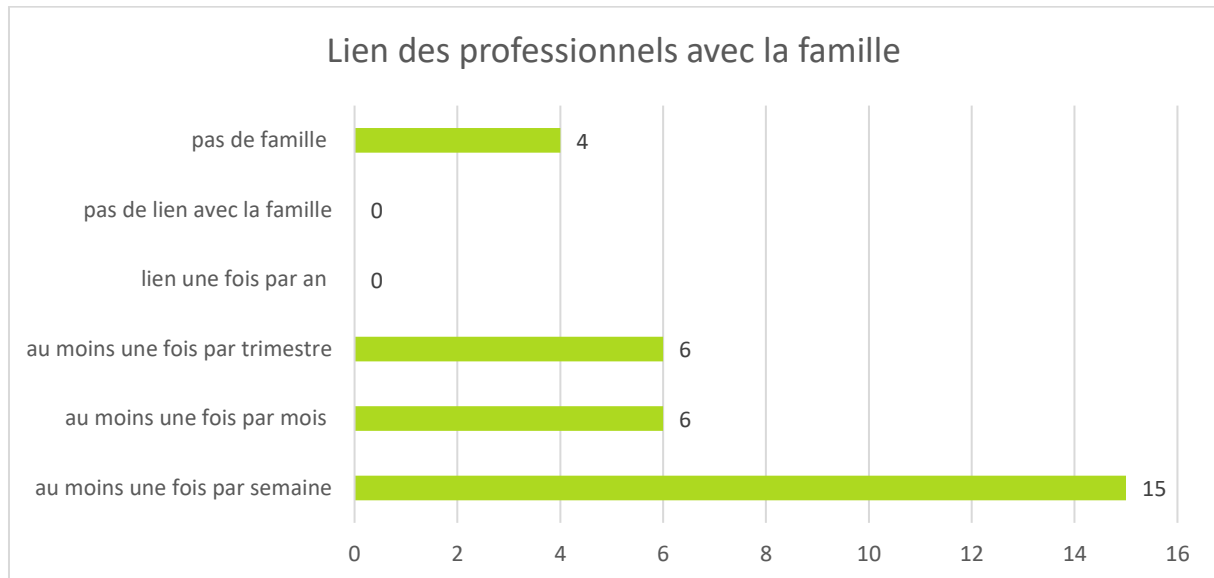
*Autonomie dans le logement :*

Seules 2 personnes sont totalement autonomes dans l'entretien de leur espace privatif. Pour une très grande majorité (80.6%) la guidance ne suffit pas, une aide voire une suppléance assurée par l'équipe des services généraux est nécessaire pour une hygiène du logement correcte.

## ENVIRONNEMENT AIDANT

### Au niveau de l'EANM :

La personne accueillie au sein de l'EANM décide de la place qu'elle souhaite donner à ses proches et des interactions qu'elle autorise entre sa famille et les professionnels de l'EANM.



Selon le souhait de la personne dès l'admission un lien est établi entre les proches de la personne accueillie et les professionnels. Pour plus de 67% c'est un lien de proximité qui est établi, avec des contacts réguliers (au moins tous les mois).

L'environnement aidant est sollicité au minimum chaque année lors de l'actualisation du projet personnalisé de la personne.

Des rencontres peuvent être organisées à la demande de la personne accueillie, de ses proches ou de l'EANM.

Les étapes ou les changements de projet de vie sont souvent l'occasion de rencontres tripartites favorisant la réussite du changement.

Des évènements festifs sont aussi l'occasion d'inviter les familles ou les proches des résidents pour partager des moments conviviaux.

**Au niveau associatif :** L'environnement aidant est également soutenu dans le cadre de l'organisation centralisée de l'Association parentale qu'est l'AFDAIM ADAPEI 11 à travers notamment :

#### > Un service vie associative

L'Association parentale a choisi de mettre en place un service dédié à l'accompagnement des familles et notamment des adhérents à travers une écoute et un soutien dans les démarches (ex : vacances adaptées) mais aussi des conseils techniques (ex : notaire).

#### > Un service social au siège

Le service social soutient les familles tout au long du parcours des personnes en situation de handicap grâce à des assistants de service social et des conseillers en insertion professionnelle. Ces 2 services participent aussi à l'accompagnement au parcours de vie et à l'autodétermination des personnes accompagnées qui va continuer se développer avec des postes dédiés.

## ENQUETE DE SATISFACTION DES AIDANTS – MARS / AVRIL 2023

## Contexte

L'AFDAIM-ADAPEI 11 a la volonté de construire une démarche participative autour des projets d'établissement.

Soucieux d'associer également les aidants des personnes accompagnées, une enquête de satisfaction leur a été proposée par secteur d'activité.

## Objectifs

- Evaluer la satisfaction des aidants.
- Prendre en compte leurs remarques et suggestions dans la réflexion sur les projets.
- Améliorer nos prestations afin de mieux répondre aux attentes des aidants et à celle de leur proche accompagné.



Nombre de retours : 70

Note de satisfaction globale des aidants combinant les items "Tout à fait satisfait" et "Assez satisfait"



## Les points forts



### ACCUEIL

99% des aidants sont satisfaits de l'accueil physique.



### LOCAUX

- 96% des aidants sont satisfaits de la propreté des locaux,
- 93% sont satisfaits de l'état des équipements collectifs.



### PROJET PERSONNALISE

- 95% des aidants sont satisfaits du Projet Personnalisé de leur proche accompagné.
- Les référents de projet personnalisé sont très bien repérés.

## Les axes d'amélioration



### REPAS

**A améliorer en priorité :**  
la qualité des repas  
(désignée première priorité à 25%)



### ASSOCIATION

- Promouvoir la possibilité de faire appel aux assistantes sociales de l'association et le service « vie associative »
- Développer l'information fournie au niveau associatif concernant les possibilités d'avenir des personnes accompagnées



### CVS

- Faire connaître les représentants des familles/tuteurs et représentant de l'association au CVS
- Améliorer la consultation des familles/tuteurs avant le CVS
- Fiabiliser la diffusion des comptes rendus de CVS (plusieurs aidants déclarent ne pas les recevoir)



### SECTEUR HABITAT

- Améliorer les thématiques de :
- l'apprentissage de l'autonomie,
  - la diversité des activités sociales et de loisirs,
  - la qualité d'entretien du linge,
  - la personnalisation du logement,
  - la transmission d'informations sur les thématiques des activités et de la vie de l'établissement ou service.

# NATURE & OFFRE DE SERVICES : PRESTATIONS



## SERAFIN-PH, C'EST QUOI ?

Les prestations d'accompagnement, qui sont présentées ci-après dans le Projet, ont été organisées dans le cadre de la nomenclature des prestations SERAFIN-PH\*.

Il s'agit de s'inscrire dans la logique de parcours dans le cadre des prestations apportées en réponse aux besoins de chaque personne accompagnée.

\*SERAFIN-PH : Services et Établissements Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées.

## PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT

### 2.1 Prestation de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

#### 2.1.1. SOINS SOMATIQUES ET PSYCHIQUES

Développer l'accès aux soins avec un accompagnement et un suivi des RDV médicaux et paramédicaux en recherchant adhésion et mobilisation du résident.

Proposer des ateliers de sensibilisation (hygiène, bucco-dentaire, addictions, alimentation, prévention des cancer...)

Accompagner la prise effective des traitements suivant un protocole formalisé et individualisé

Proposer une aide et un soutien psychologique

# **prévention**

# **coordination**

# **santé**

# **dépistage**

### 2.2 Prestation en matière d'autonomie

#### 2.2. SOUTIEN A L'AUTONOMIE

#**compétences**

#**sécurité**

#**autodétermination**

#**étayage**

#**stimulation**

#**inter-relation**

Accompagner les personnes dans de bonnes pratiques d'hygiène personnelle dans le souci d'un bien-être et d'une bonne estime de soi

S'appuyer sur les capacités d'autodétermination des personnes dans les échanges et la compréhension, en développant des outils d'expression et de facilitation

Accompagner la personne dans les situations de changements imprévus (outils de repérage et identification, mises en situation...) visant une réaction adaptée face à des situations à risque

## 2.3 Prestation pour la participation sociale

### 2.3.1 ACCOMPAGNEMENTS POUR EXERCER SES DROITS

Prise en considération de l'expression de la personne et de sa participation dans la construction de son projet personnalisé

Promouvoir la participation citoyenne au sein de l'établissement comme dans son environnement (CVS, Club de sport, Election, ...)

# *citoyenneté*

# *autoreprésentation*

# *attentes*

# *projet*

# *apprentissage*

# *personnalisation*

# *vie quotidienne*

# *règles collectives*

### 2.3.2 ACCOMPAGNEMENTS AU LOGEMENT

Aider à l'appropriation et à la capacité à habiter son logement en acceptant la personnalisation du lieu de vie

Développer les compétences hôtelières (entretien linge et logement, vêtue, alimentation, rangement...) visant l'autonomie dans son lieu de vie dans le respect des capacités de la personne

# *maintien des acquis*

# *estime de soi*

# *consentement*

# *épanouissement*

# *lien social*

### 2.3.3 ACCOMPAGNEMENTS POUR EXERCER SES RÔLES SOCIAUX

L'EANM développe des prestations variables selon le projet de la personne, ses capacités et sa maturité.

Il peut donc être amené à déployer des accompagnements diversifiés :

- Accompagnement dans les démarches d'accès à la vie professionnelle

- Assurer la coordination entre l'ESAT et l'EANM (ex : aide au réveil pour se rendre sur son lieu de travail, organisation du trajet, écoute sur difficultés éventuelles rencontrées au travail, ...)

- Mise en place d'ateliers éducatifs et/ou thérapeutiques internes en fonctions des besoins et des attentes des résidents ( sport, musique, loisirs créatifs, cuisine, esthétique et bien être, aménagement du cadre de vie)

- Sensibilisation et accompagnement dans la vie affective et sexuelle (VARS) dans le respect des droits et intégrité de chacun.

- Favoriser la participation et la représentation des pairs.

- Investir le rôle de représentation

**# médiation**  
**#déplacement**  
**# ouverture**  
**# inclusion**

### **2.3.4 ACCOMPAGNEMENTS POUR PARTICIPER À LA VIE SOCIALE**

Faciliter la communication et les rencontres avec les familles et autres proches, à partir des souhaits de la personne accompagnée

Ouvrir à des loisirs dans les clubs et associations de l'environnement hors établissement

Favoriser une mobilité autonome (selon les capacités et le lieu) : transports en commun, véhicule personnel avec ou sans permis.

### **2.3.5 ACCOMPAGNEMENTS EN MATIÈRE DE RESSOURCES ET D'AUTOGESTION**

Accompagnement aux démarches administratives, en lien avec le mandataire judiciaire et/ou les aidants en s'appuyant sur les services de droit commun

Apprentissage et conseils pour gérer ses budgets dans la limite des prérogatives d'un mandataire judiciaire

Informar sur les différentes mesures de protection et accompagner dans les démarches administratives pour assurer la protection des biens et des personnes

**# ouverture des droits**  
**# droit commun**  
**# protection**  
**# ressources**

## **2.4 Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours**

**#santé**  
**#justice**  
**#rupture**  
**#coordination**  
**#réseaux**  
**#complexité**

### **2.4. COORDINATION RENFORCÉE DU PARCOURS**

Soutien à la recherche d'une solution d'accompagnement avec les acteurs du territoire pour les situations complexes



**Points forts de l'établissement :**

> **Accompagnements pour vivre dans un logement - 2.3.2.1**

Pluralité des modalités d'habitats proposés selon les besoins et attentes des personnes.  
Personnalisation de l'espace privatif selon les souhaits des personnes.

> **Accompagnement à l'exercice des droits et libertés - 2.3.1.2**

Instances de participation multiples (CVS, réunions, informations, formations...).

> **Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs – 2.3.4.2**

Organisation de Week-ends et de séjours, accompagnement aux loisirs dans le milieu ordinaire.

**Priorités de développement :**

> **Accompagnements pour accomplir les activités domestiques – 2.3.2.2**

Développer les accompagnements et les apprentissages des gestes de la vie domestique en fonction de la co-évaluation des compétences.

> **Soins somatiques et psychiques – 2.1.1**

Renforcer l'accompagnement aux soins au regard du vieillissement des personnes accueillies dans les années à venir.

## **PRESTATION INDIRECTE**

### **FONCTIONS LOGISTIQUES**

L'entretien des locaux collectifs est assuré par les agents de service intérieur de l'EANM de Puichéric. La personne accueillie réalise le nettoyage de sa chambre avec si besoin un soutien de l'équipe éducative ou une aide des agents de service intérieur.

La maintenance des locaux et des véhicules ainsi que leur suivi règlementaire (contrôles et entretiens) est assurée par un prestataire extérieur et par le service mécanique de l'AFDAIM ADAPEI 11.

Le service patrimoine est en soutien pour les travaux, et le déploiement d'un outil de suivi de la maintenance devrait améliorer la traçabilité dans l'établissement.

#### **Les repas**

Les repas sont préparés par API, un prestataire extérieur. Les repas préparés en barquettes collectives en liaison froide sont réchauffés par des équipes de restauration qui assurent :

- La préparation de pique-niques ou plats à emporter
- La remise en température et le service au self.

Selon le projet de la personne des ateliers cuisine sont proposés favorisant l'apprentissage dans l'élaboration de repas. Le petit déjeuner est servi dans les salles communes des différents bâtiments.

#### **L'entretien du linge**

Pour les personnes qui le souhaitent l'EANM assure l'entretien du linge. Les agents de service intérieur de l'EANM de Puichéric assurent le lavage, le séchage et le repassage. Pour les personnes qui le souhaitent, des machines à laver en libre-service permettent également un apprentissage à ce sujet.

#### **Les Transports**

L'établissement assure le transport. Equipée de 2 voitures et de 2 véhicules 9 places, l'équipe éducative assure l'ensemble des déplacements des personnes résidant à l'EANM de Puichéric. L'isolement du site et le manque de transport en commun ne permet pas une autonomie dans les déplacements pour les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion personnel.

### **GERER, MANAGER, COOPERER**

Les fonctions « gérer, manager, coopérer » regroupent l'ensemble des fonctions de gestion réalisées sous la responsabilité de l'organe de direction :

- > la gestion des ressources humaines et du dialogue social ;
- > la gestion administrative, budgétaire, financière et comptable.

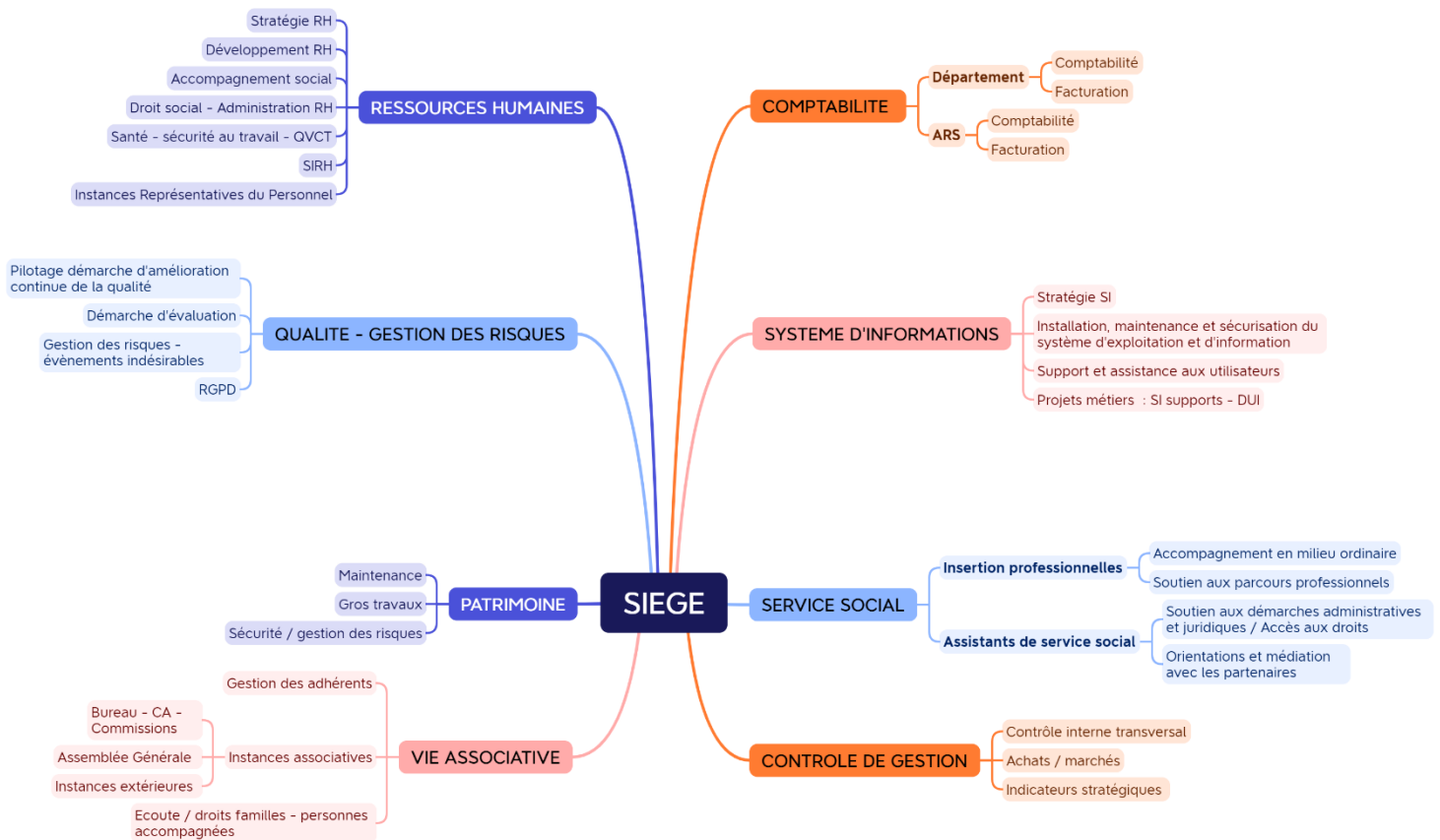
Il s'agit également d'un ensemble de fonctions rendues nécessaires par l'objet même de l'action médico-sociale :

- > la gestion des informations et la communication ;
- > le fait de garantir la qualité et la sécurité dans l'exercice des différentes missions de l'établissement ;
- > la mise en œuvre des relations avec le territoire.

Ces prestations indirectes sont abordées dans la partie de ce projet dédiée aux principes d'organisation.

**A l'AFDAIM ADAPEI 11, ces fonctions sont exercées en complémentarité entre le siège et les cadres de direction des établissements et services.**

L'Association a en effet structuré un siège social qui centralise la Direction Générale et les fonctions supports :



## STRATEGIE NUMERIQUE ET GESTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Les nouvelles technologies et le numérique sont des leviers d'actions pour un meilleur accompagnement et des supports à l'apprentissage et à l'autonomie.





La sécurisation des données est au cœur de la stratégie numérique de l'Association.

L'inscription dans le cadre du programme ESMS numérique doit permettre de développer le Dossier Informatisé de l'Usager (DUI) de manière sécurisée et conformément à la trajectoire du numérique en santé défini au niveau national.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 poursuit son engagement à la mise en conformité au RGPD qui s'inscrit dans le temps.

La sensibilisation de tous les professionnels aux questionnements portés par le RGPD participe aussi à garantir les droits des personnes accompagnées.

**PARTENARIATS ET OUVERTURE**

<b>TYPE DE PARTENARIAT</b> 	<b>PARTENAIRES</b> 	<b>NATURE DU LIEN</b> 	<b>OBJECTIFS</b> 
<b>Institutionnel</b>	<b>Conseil départemental</b>	Contrôle et collaboration	Soutenir la gestion institutionnelle, collaborer sur les situations complexes, Informer sur la vie des établissements, faciliter le parcours des résidents
	<b>La mairie de Puichéric</b>	Collaboration	Favoriser l'inclusion dans le village et participer aux différentes commissions (sécurité / CVS)
	<b>SIST CARCASSONNE</b>	Convention	Prévenir la dégradation de l'état de santé des salariés
	<b>Coop emploi</b>	Convention	Assurer la continuité de l'accompagnement en l'absence des professionnels
<b>Parcours et mobilité</b>	<b>L'assistante sociale de secteur</b>	Sollicitation individuelle	Soutenir les personnes dans leurs démarches et les aider à trouver des solutions adaptées
	<b>IME AFDAIM et APAJH</b>	Collaboration	Soutenir les personnes dans leur parcours de vie
	<b>Les organismes de tutelle</b>	Collaboration	Soutenir les droits des personnes
	<b>MDPH</b>	Collaboration	Soutenir les personnes dans leur parcours de vie (PAG / GOS)
	<b>EANM de l'association</b>	Convention	Proposer des séjours de répit, des stages
<b>Hébergement</b>	<b>Alogéa</b>	Bail	Favoriser des conditions d'habitat dignes
	<b>Les agences immobilières</b>	Sollicitation individuelle	Rechercher des solutions d'hébergement inclusives
<b>Formation et Inclusion professionnelle</b>	<b>L'ESAT de Lézignan Corbières de l'AFDAIM ADAPEI 11</b>	Lien associatif	Favoriser le parcours professionnel
	<b>L'ESAT l'Envol de Rieux Minervois l'AFDAIM ADAPEI 11</b>	Lien associatif	Favoriser le parcours professionnel
<b>Santé</b>	<b>Le cabinet d'infirmiers libéraux de Douzens</b>	Collaboration	Réaliser les soins techniques infirmiers (bilan sanguin, soins...)
	<b>La pharmacie TOLZA</b>	Convention	Réaliser les piluliers des personnes
	<b>ONCODEFI</b>	Collaboration	Améliorer les connaissances et la participation des personnes avec une déficience intellectuelle au dépistage

			des cancers (Enquête PAM : Prévention-dépistage-Apprentissage-Mesure)
	<b>La clinique des Oliviers Lézignan</b>	Collaboration	Soutenir les personnes par des suivis ou des séjours en psychiatrie
	<b>Services sectorisés de psychiatrie : CMP HDJ</b>	Collaboration	Soutenir les personnes dans les périodes d'instabilité psychique par des suivis psychiatriques
	<b>Cabinet de kinésithérapie La Redorte et pôle santé Lézignan</b>	Collaboration	Accompagner le parcours de soins des personnes
<b>Socio-éducatif</b>	<b>Atelier poterie</b>	Adhésion individuelle	Favoriser les activités créatives et de loisirs
	<b>Art Thérapie</b>	Adhésion individuelle	Favoriser les activités créatives
	<b>Remise en forme</b>	Adhésion individuelle	Favoriser l'activité physique
	<b>Chant</b>	Adhésion individuelle	Favoriser les activités de loisirs
	<b>Expression Corporelle</b>	Adhésion individuelle	Favoriser les activités de loisirs
	<b>Activité Randonnée / marche</b>	Adhésion individuelle	Favoriser l'activité physique et l'intégration
	<b>Médiathèque de Lézignan</b>	Adhésion individuelle	Favoriser les activités de loisirs et culturelles
	<b>Chiens visiteur</b>	Convention	Mise à disposition d'un chien et de son maître pour favoriser les interactions, la socialisation
<b>Réseaux professionnels</b>	<b>IRTS / CFA</b>	Convention	Accompagnement d'apprentis Moniteurs Educateurs
	<b>AFDAIM / ADAPEI 11</b>	Collaboration	Mise à disposition d'une salle pour recevoir des actions de formation.
	<b>URIOPSS / UNIOSS</b>	Adhésion ou affiliation	Affiliation associative
	<b>NEXEM</b>	Adhésion ou affiliation	Fédération employeur
	<b>CREAI ORS</b>	Adhésion ou affiliation	Formations salariés / outils professionnels / veille

# PRINCIPES D'ORGANISATION



## GOVERNANCE & DIRIGEANCE

**L'ensemble des acteurs de l'AFDAIM ADAPEI 11 sont mobilisés autour du Projet Associatif Global et de chaque personne accompagnée. Chaque personne porte une expertise propre ; c'est le croisement de ces différentes expertises qui permet la concrétisation de ces projets.**

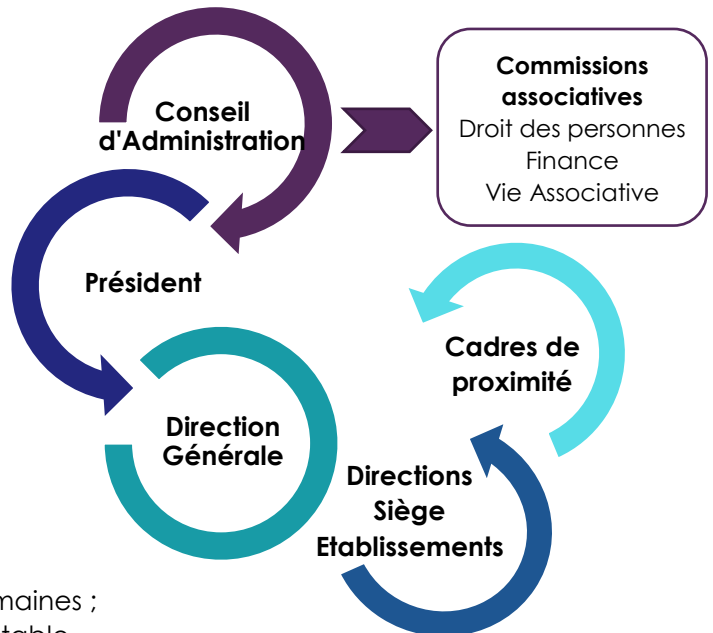
Une « chaîne des délégations » est mise en place compte tenu de l'importance de l'Association de par sa taille et la multitude d'activités développées conformément aux statuts de l'Association et à l'article D312-176-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les délégations de pouvoir précisent pour l'ensemble des cadres de direction, y compris la Direction Générale, la nature et l'étendue de la délégation, notamment en matière de :

- conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet associatif / du projet d'établissement ou de service ;
- gestion et animation des ressources humaines ;
- gestion budgétaire, financière et comptable
- coordination interne et externe.

Le Document Unique de Délégation (DUD) est un document synthétique qui reprend l'ensemble des missions et des responsabilités de chaque instance ou acteur ayant un rôle de direction. C'est un outil pour clarifier et sécuriser les rôles et missions de la gouvernance et la dirigeance.

Le DUD, tout comme le système de délégation de pouvoirs mis en place au sein de l'Association, est garant d'une gouvernance sécurisée et transparente, et d'un management de qualité.



## PROJET SOCIAL

L'établissement déploie une politique de ressources humaines définie au niveau associatif.

Le projet social rassemble les orientations pluriannuelles de la politique de ressources humaines de l'AFDAIM-ADAPEI 11. Il a pour objectif de clarifier les grands axes d'actions de l'Association à destination de tous ses salariés. Ces actions se structurent entre un pilotage transversal et une administration mutualisée par le siège et une gestion par les directions des établissements et services.

L'AFDAIM ADAPEI 11 a au cœur de son projet, depuis sa création, l'accompagnement des personnes en situation de handicap intellectuel.

Depuis 2020, l'Association est entrée dans une nouvelle phase dans les relations sociales et dans la volonté de structurer une réelle politique sociale au sein de l'AFDAIM ADAPEI 11 en vue d'améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des salariés qui réalisent cet accompagnement.

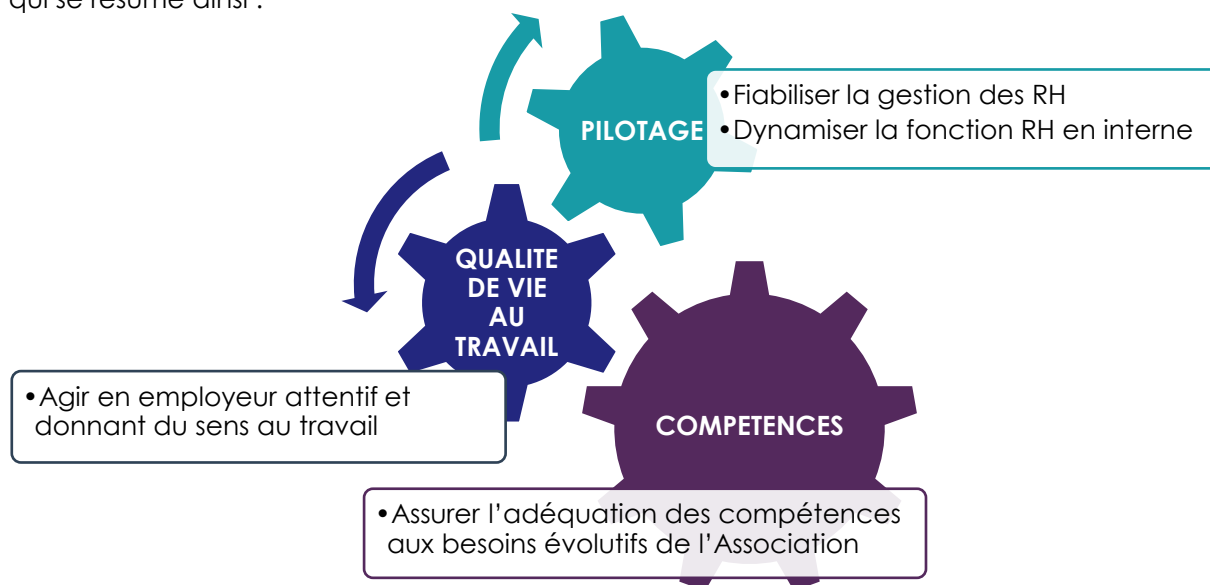
En particulier, un plan d'actions santé et sécurité au travail a été réfléchi et discuté avec la Commission Santé et Sécurité au Travail (CSSCT) du CSE autour de quatre axes principaux : Gestion des AT/MP ; Risques psycho-sociaux ; Sécurité et DUERP.

La volonté de l'AFDAIM ADAPEI 11 de développer un environnement de travail de qualité pour les professionnels a conduit l'Association à s'engager dans une dynamique d'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT).

Au-delà du plan d'actions santé et sécurité au travail évoqué, d'autres plans d'actions ont été lancés en parallèle, sur des thématiques comme la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Parcours Professionnels (GPEPP), l'identité employeur ou la cartographie des compétences.

La démarche QVCT s'intégrera parfaitement à tous ces plans d'actions existants, qu'elle viendra nourrir et dont elle se nourrira également.

Ces plans d'actions structurent la stratégie des Ressources Humaines de l'AFDAIM ADAPEI 11 qui se résume ainsi :



Cette approche holistique de l'humain, vu non plus seulement comme une ressource mais comme un potentiel en constant développement, est la finalité recherchée par l'AFDAIM-ADAPEI 11. C'est un enjeu majeur pour sécuriser et développer le parcours professionnel de tous nos salariés, au sein de l'association, et au-delà.



## CHARTRE MANAGERIALE

Un projet de management est un préalable nécessaire à la définition d'une politique sociale globale pour l'Association.

Le Projet Associatif est articulé autour de 5 grandes valeurs qui incarnent l'éthique associative. Cette charte a pour vocation de décliner ces valeurs en principes et pratiques pour les managers de l'Association, de tout niveau de responsabilité, dans une tonalité partagée de bienveillance et de loyauté.



Ces différents principes managériaux visent à atteindre un niveau de pilotage de l'activité efficient, au service de la mission centrale de tous : la qualité de l'accompagnement des personnes accompagnées.

## AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE – EVALUATION

### UN PILOTAGE ASSOCIATIF DE LA DEMARCHE QUALITE ET GESTION DES RISQUES

Le projet d'établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité au service des personnes accompagnées.

En effet, la démarche qualité correspond à un processus d'amélioration continue de la qualité des prestations fournies. Il s'agit d'une démarche volontariste et collective, sur une longue durée, engagée par un établissement ou un service afin de conforter ses points forts et réduire progressivement ses points faibles.

A l'AFDAIM-ADAPEI 11, la coordination de la démarche qualité associative est assurée par une Chargée Qualité et Gestion des Risques au siège social.

Chaque direction est responsable de la mise en œuvre de la démarche qualité au sein de l'établissement/des établissements dont il a la charge, dans le respect de la politique et des procédures qualité de l'Association.

Aussi, chaque établissement et service dispose d'un ou plusieurs animateurs qualité (ANQ) qui soutiennent le déploiement de la démarche au niveau de leur établissement.

Un comité de pilotage qualité associatif réunit l'ensemble des ANQ et est animé par la Chargée Qualité et Gestion des Risques. L'objectif est de mener à bien les actions identifiées dans les Plans d'Amélioration continue de la Qualité (PAQ) des établissements et services en favorisant au maximum la continuité d'échange entre et par secteur d'activité.

Des comités qualité sont organisés au niveau de l'établissement. Ils ont pour but de coordonner et de planifier la mise en œuvre de la démarche qualité au sein des équipes.

Avec la réforme des évaluations portée par la Haute Autorité de Santé, la dynamique qualité au sein des établissements et services et la promotion d'une démarche porteuse de sens pour les professionnels sera d'autant plus centrale dans les prochaines années.

### LA DECLINAISON AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT

Les établissements du pôle Minervois Corbières se coordonnent entre eux pour assurer une dynamique qualité partagée et cohérente en lien avec la chargée qualité du siège. L'animatrice qualité et le référent qualité de Puichéric assurent la démarche et veillent au suivi des actions.

Des comités de pilotage qualité sont organisés au sein de l'établissement tout au long de l'année. Des séances sont organisées sur le pôle ou de manière associative régulièrement permettant une harmonisation des objectifs et une priorisation des actions.

#### Perspectives et priorités d'amélioration

- Evaluer la satisfaction des résidents et de leurs aidants par une enquête de satisfaction annuelle.
- Favoriser l'autodétermination par une procédure relative au projet personnalisé adaptée.
- Associer davantage les résidents à la démarche qualité.

**ETHIQUE / EVALUATION / AUTODETERMINATION**

L'AFDAIM ADAPEI 11 souhaite instaurer une culture de l'éthique et ainsi promouvoir les questionnements collectifs à tous les niveaux de l'Association pour prendre des décisions adaptées et donner du sens aux pratiques professionnelles.

Un séminaire associant le Conseil d'Administration et tous les cadres de l'Association a été organisé fin 2022 afin de partager des réflexions autour d'une question principale : en quoi le nouveau dispositif d'évaluation nous invite à repenser l'évaluation sous l'angle de l'éthique ?

De façon pratique quelles traductions et engagements pour :

- Soutenir la participation des personnes accompagnées ?
- Garantir l'accès et l'exercice des droits ?
- Consolider la triple expertise dans les différents échelons de l'association ?

4 valeurs fondamentales sont portées par le référentiel d'évaluations :

- le pouvoir d'agir de la personne
- le respect des droits fondamentaux
- l'approche inclusive des accompagnements
- la réflexion éthique des professionnels.

C'est donc une approche évaluative centrée sur la personne qui va s'engager. L'ancrage dans le principe d'autonomie engage de fait la recherche de la participation des personnes accompagnées

L'auto-détermination des personnes accompagnées est au cœur de l'approche éthique portée par l'AFDAIM ADAPEI 11 tout comme la triple expertise personnes accompagnées – professionnels et aidants.

L'Association souhaite pouvoir s'inscrire dans la construction d'une démarche inter-associatives autour de l'éthique au-delà des réflexions éthiques au quotidien à poursuivre dans les établissements et services.

**RESPONSABILITE SOCIETALE**

**L'AFDAIM ADAPEI 11 est engagée dans les dimensions constituant une Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).**

L'Association rappelle dans son Projet Associatif Global qu'elle assume une responsabilité sociétale d'abord dans son action dans la promotion et la valorisation de la personne en situation de handicap. Il s'agit de développer une image interne et externe positive de l'ensemble des activités de l'Association et surtout du rôle des personnes en situation de handicap dans une société solidaire et inclusive.

La prise en compte de l'ensemble des parties prenantes et notamment de la triple expertise personnes accompagnées – professionnel et aidants est au cœur de l'approche de développement durable de l'AFDAIM ADAPEI 11.

Au sein de ce Projet, le projet social de l'AFDAIM-ADAPEI 1 s'inscrit pleinement dans les objectifs d'une gestion éthique et responsable contribuant au maintien d'un équilibre entre les nécessités de service et l'aspiration des professionnels au respect de leur vie au travail.

La transition énergétiques et l'optimisation des achats seront des principes d'actions durables dans la gestion des établissements et services dans les années à venir.

**La structuration de la démarche Responsabilité sociétale des Organisations (RSO) de l'AFDAIM ADAPEI 11 s'inscrira dans la nouvelle démarche d'évaluation.**

Le référentiel de l'HAS (Haute Autorité de Santé) peut en effet être rapproché des principes de la RSO (ISO 26000) :

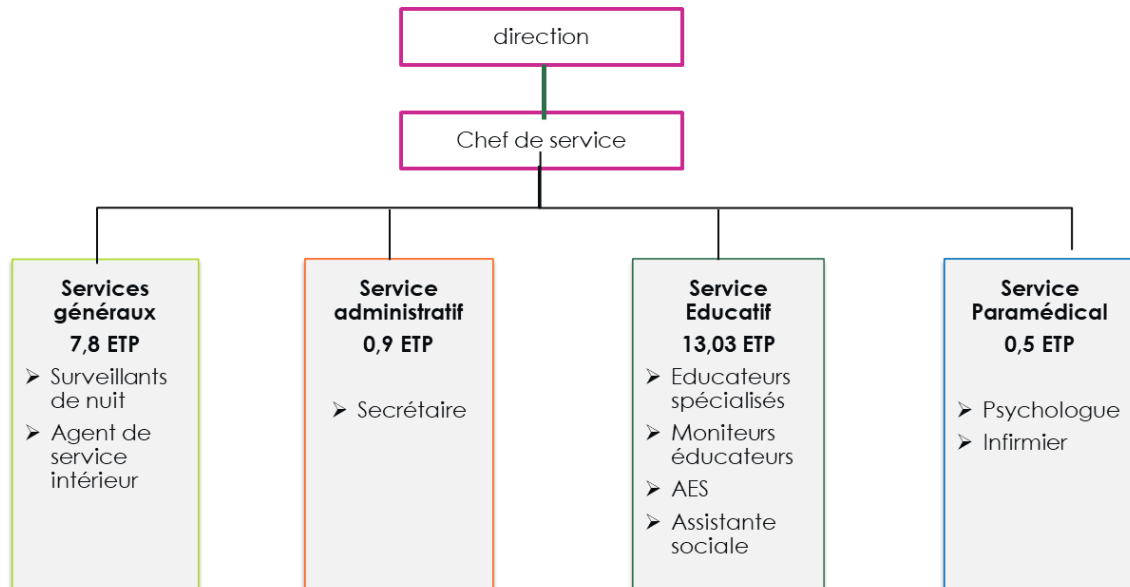
Valeurs rappelées dans la certification HAS pour les ESMS	Extrait des principes de la RSE dans l'ISO 26000
Respect des droits fondamentaux	Assurer le respect du principe de légalité, c'est-à-dire se conformer à toutes les exigences législatives et réglementations en vigueur.
Réflexion éthique des professionnels	Adopter un comportement éthique, fondé sur l'honnêteté, l'équité et l'intégrité
Approche inclusive des accompagnements	Assurer le respect des droits de l'Homme
Pouvoir d'agir de la personne	Assurer le respect des intérêts des parties prenantes (fournisseurs, clients, partenaires, salariés...) et y répondre

La RSO comporte 5 volets qui seront intégrées dans les thématiques de l'évaluation :

- Gouvernance
- Social (professionnels)
- Environnement
- Sociétal (parties prenantes dont les personnes accompagnées)
- Economique.

**ORGANISATION PROFESSIONNELLE**

**COMPETENCES MOBILISEES**



Equipe de direction
  Services généraux
  Administratif
  Educatif
  Paramédical

L'EANM de Puichéric est doté :

- De professionnels diplômés pour le poste qu'ils occupent
- D'une animatrice qualité
- D'un acteur PRAP2S
- D'un maître d'apprentissage formé
- D'une éducatrice formée au Facile A Lire et à Comprendre
- D'une référente bientraitance
- D'une monitrice éducatrice formée à l'accueil de personnes avec trouble du syndrome autistique
- De professionnels formés à l'autodétermination
- De professionnels formés au snoezelen

Les professionnels s'engagent dans des formations pour développer leurs compétences et s'inscrivent dans des groupes de réflexion au sujet notamment de la santé, de la traduction des documents en FALC, de l'autodétermination, des interventions à domicile...

## TRAVAIL D'EQUIPES

TYPE DE REUNION	FREQUENCE	PARTICIPANTS	OBJECTIFS
 <p><b>COMITE DE DIRECTION</b> Piloteur siège</p>	Mensuelle	Directions	Informations, échanges, coordinations et décisions sur les actions associatives importantes.
 <p><b>REUNIONS SECTEUR ACTIVITE</b> Piloteur siège</p>	Bimestriel	Directions	Informations, échanges, coordinations et décisions sur les actions importantes et dossier en cours du secteur.
 <p><b>CLUB IMAGO DU</b></p>	Mensuel	Cadres – Utilisateurs	Informations, échanges et remontées d'informations.
 <p><b>CLUB RH</b></p>	Bimestriel	Cadres – Professionnels RH	Informations, échanges et remontées d'informations en matière RH.
 <p><b>REUNION GENERALE</b> Animée par direction</p>	Annuelle	Ensemble des professionnels	Informations, restitution de travaux, objectifs généraux, ...
 <p><b>REUNION CADRES</b> Animée par direction</p>	Hebdomadaire	Cadres	Fonctionnement, actualités, projets en cours, partenariats, situations complexes.
 <p><b>REUNIONS D'EQUIPE</b> Animée par cadre hiérarchique</p>	Hebdomadaire	Cadres/équipes	Point d'organisation et d'accompagnement, informations, activités.
 <p><b>REUNION PROJETS PERSONNALISEES</b></p>	Selon calendrier	La personne (et aidant/ tuteur) représentant de l'équipe éducative, cadre	Validation du projet, déclinaison du plan d'action et des modalités du projet personnalisé.
 <p><b>REUNION QUALITE</b></p>	Mensuelle / trimestrielle	Animateurs qualité et cadres référent qualité, chargée de mission qualité siège	Validation documents, projets, avancement du plan d'amélioration, étude des Evènements Indésirables.
 <p><b>CVS</b> Animé par : président du CVS</p>	3 fois par an (+ si nécessaire)	Elus du CVS administrateur référent, direction, représentant des familles et partenaires	Points divers de fonctionnement, changements d'organisation, questions des élus.

	<b>REUNIONS DES RESIDENTS</b>	Selon calendrier	Personnes accompagnées, représentants de l'équipe, cadre	Echanges et questions des personnes accompagnées.
	<b>COMMISSION RESTAURATION</b>	Annuelle	Personnes accompagnées, représentants de l'équipe, cadre, prestataire	Remarques et amélioration de la qualité des repas.
	<b>REUNIONS PARENTS / AIDANTS</b>	Annuelle + Selon thématiques	Familles, représentants légaux, représentants de l'équipe, cadre	Rencontre admission, rencontres thématiques.



## **La rénovation des bâtiments de Puichéric devient une priorité.**

Nous allons l'ancrer dans un projet global de réhabilitation du site permettant à terme une pluralité d'hébergements : chambres, studios sur site, appartement en collocation à proximité de l'EANM ou externalisé dans la cité.

Ces différentes modalités pourront répondre aux attentes et besoins des personnes accueillies en termes de logement et de prestations.

Une réflexion à ce sujet associant les résidents, les familles, des professionnels et l'administratrice référente favorisera l'expression des attentes au niveau du lieu de vie.

La volonté est de créer des espaces de vie privatifs sous la forme de studio favorisant l'individualisation des prestations hôtelières et de repenser les espaces collectifs permettant d'offrir les infrastructures nécessaires à la montée en compétences des personnes tant sur les gestes de la vie quotidienne que sur les propositions de loisirs et d'activités.

## **Les modalités d'hébergement multiples que propose l'EANM de Puichéric, le déploiement du SAVS à proximité, le projet d'habitat inclusif qui se dessine sur Rieux Minervois sont autant de perspectives pour les personnes accueillies au sein de l'EANM.**

Afin de préparer au mieux leur éventuel départ du site collectif, les accompagnements relatifs à l'apprentissage des gestes de la vie domestique deviennent un des axes incontournables de leur projet personnalisé. La co-évaluation des compétences hôtelières permettra de définir les modalités d'accompagnement à ce sujet.

## **Le passage en EANM permet une prise en compte du parcours de vie des personnes et évite les ruptures autrefois liées à la fin de l'activité professionnelle ou au vieillissement.**

Les personnes vivant à Puichéric sont de plus en plus nombreuses à ne plus travailler. L'EANM s'engage donc dans une structuration de son service d'accueil de jour. L'aménagement de pièces dédiées à l'accueil de jour va se poursuivre permettant une différenciation entre les lieux de vie et les espaces d'activités. En effet l'augmentation de personnes présentes en journée nécessitent de repenser les espaces afin de respecter le rythme de vie des résidents.

Nous devons également adapter notre accompagnement à l'accueil de personnes handicapées vieillissantes. En effet dans les 5 ans à venir plus de 35% des personnes accompagnées aura plus de 55 ans. L'équipe s'engage dans des formations à ce sujet afin de développer les compétences en lien avec cet accompagnement spécifique.



**Ce projet d'établissement 2023-2027 s'inscrit dans les orientations de l'AFDAIM ADAPEI 11 pour une société inclusive et solidaire** qui s'incarnent dans des évolutions concrètes portées par l'Association à travers l'action des professionnels pour une scolarité inclusive, une transformation du travail protégé, un habitat diversifié et adapté, une ouverture y compris pour les personnes les plus vulnérables.

L'avenir nous amène vers 2030 dans une vision partagée avec l'UNAPEI pour le vivre-ensemble

Nous avons la conviction que la triple expertise - personnes accompagnées, familles, professionnels - est la clé de cette démarche au sein d'une société du prendre soin.

« Nous visons une **transition inclusive ambitieuse et pragmatique à la hauteur des attentes des personnes en situation de handicap.**

Comme leurs proches aidants et les professionnels qui les accompagnent, elles ont droit à une qualité de vie réelle ».

**ORIENTATIONS  
STRATÉGIQUES  
UNAPEI 2030**

Cette transition inclusive repose sur 3 leviers qui seront au cœur de tous les projets à venir pour les établissements et services de l'AFDAIM ADAPEI 11 :

- ▶ l'autodétermination des personnes en situation de handicap
- ▶ l'évolution de l'offre médico-sociale à partir de la réponse aux besoins des personnes
- ▶ l'adaptation des services de droit commun pour qu'ils soient en capacité de répondre aux attentes et besoins des personnes et de leurs proches.

La finalité est d'assurer l'effectivité des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap tout au long du parcours de vie.

### ***Établissements et services pour personnes en situation de handicap***

EANM : Etablissement d'accueil non médicalisé

ESAT : Etablissement ou service d'aide par le travail

ESMS : Etablissements et Services Médicaux Sociaux

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

IME : Institut médico éducatif

MAS : Maison d'accueil spécialisé

SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social des adultes handicapés

SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale

SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

### ***Institutions du secteur***

ANESM : Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

ARS : Agence régionale de santé

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

HAS : Haute Autorité de santé

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

UNAPEI : Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis

### ***Instances internes***

CA : Conseil d'Administration

CODIR : Comité de Direction

COFIL : Comité de Pilotage

CVS : Conseil de Vie Sociale

### ***Autres sigles***

CASF : Code de l'action sociale et des familles.  
CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens  
CSE : Comité Social et Economique  
CSSCT : Commission Santé et Sécurité au Travail  
DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels  
FALC : Facile à lire et à comprendre  
GPEPP : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Parcours Professionnels  
HAD : Hospitalisation A Domicile  
PAG : Projet Associatif Global  
PAQ : Plan d'Amélioration de la Qualité  
PE : Projet d'Etablissement  
QVCT : Qualité de Vie et des Conditions de Travail  
RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles  
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données  
RSO : Responsabilité Sociétale des Organisations





**AFDAIM-ADAPEI 11**

Rue Nicolas Cugnot  
ZI Estagnol  
11000 CARCASSONNE



04.68.10.25.50.

[contact@afdaim.org](mailto:contact@afdaim.org)

[www.afdaim-adapei11.org](http://www.afdaim-adapei11.org)

